

Observatoire économique et financier

4^{ÈME} ÉDITION - JANVIER 2025

Édition spéciale filière grains

Clôture 2023

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole


LA COOPÉRATION AGRICOLE
MÉTIER DU GRAIN

Éditorial



Méthodologie de l'étude



Chiffres clés classés par tranche de chiffre d'affaires



Le contexte de marché



Analyse financière



Quelques éléments sur l'activité en volume



Le contexte de marché de la campagne 23/24 écoulée



RSE



Glossaire



La gouvernance

Éditorial



FRANÇOIS MACÉ

**Président de la section
Économique et Financière du HCCA**



ANTOINE HACARD

**Président de La Coopération Agricole
Métiers du grain**

Nous sommes particulièrement heureux de vous présenter cette 4ème édition de l'Observatoire économique et financier « spécial filière Grains ». Ce document est le fruit de la collaboration entre la section économique et financière du HCCA, La Coopération Agricole Métiers du Grain et des parties prenantes historiques telles qu'Unigrains, le Crédit Agricole et France Agrimer. Cette nouvelle édition constitue une base de données précieuse d'analyse pour tous les acteurs de la filière.

Notre ambition est de faire de cet observatoire un document de référence en matière d'analyse globale économique et financière des coopératives métiers du grain et d'en faire un outil de dialogue et d'échanges avec l'ensemble des partenaires, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public. Dans ce contexte, l'observatoire a vu sa présentation évoluer et s'enrichir de nouvelles rubriques devenues désormais incontournables telles que la RSE ou la CSRD.

Force est de constater que la récolte 2023 a présenté de nombreux défis pour les coopératives agricoles françaises. Les conséquences désastreuses de la guerre russo-ukrainienne et la forte concurrence de l'origine « Mer Noire » ont mis en péril la compétitivité et l'attractivité des céréales françaises sur des marchés historiquement acquis à l'hexagone, à cela s'ajoute la mise à l'écart de la France des appels d'offres sur le blé par l'Algérie en raison des tensions politiques actuelles. Cette redistribution des cartes dans les échanges internationaux a conduit nos coopératives à toujours plus de flexibilité et d'adaptabilité.

Globalement les coopératives métiers du grain ont plutôt su tirer profit de la situation et de cet environnement inédit

pour renforcer temporairement leurs équilibres financiers. Cette année encore, la filière grain a su faire preuve de résilience et surmonter de nombreux défis. « La céréale française » reste un secteur économique fort, capable de résister à des chocs violents, ce qui lui vaut de rester un des acteurs économiques stratégiques pour la France. Toutefois, le millésime 2024, perturbé par une récolte potentiellement catastrophique, va à nouveau affaiblir les capacités exportatrices de la filière grain et fragiliser les équilibres financiers des grands acteurs.

Déjà fortement consommatrices de capitaux en raison du poids récurrent de portage des stocks et de la nécessité impérieuse de moderniser leurs infrastructures, les coopératives agricoles métiers du grain auront besoin d'un soutien renforcé de leurs partenaires. Elles devront aussi faire preuve de rigueur, de fermeté et de réactivité dans leur gestion quotidienne pour ne pas pénaliser leur stabilité financière.

À l'image d'autres filières, le secteur des grains n'échappera pas à la concentration et à la restructuration des acteurs, au regard des investissements majeurs requis pour moderniser les outils et maintenir leur compétitivité sur un marché, à la résonance mondiale.

Nous souhaitons vivement que cette édition spéciale vous sera utile, qu'elle constituera un socle pédagogique pour vos échanges dans vos réunions et vos conseils. Nous vous souhaitons une agréable lecture.



Méthodologie de l'étude

L'observatoire économique et financier du Haut Conseil de la Coopération Agricole a vocation à éclairer les dynamiques du secteur coopératif agricole, ainsi que ses spécificités par rapport aux entreprises de droit commercial. Dans cet observatoire, les données mises en valeur sont issues des comptes 2023 de 135 coopératives et groupes coopératifs, représentant plus de 55 % du chiffre d'affaires annuel total de la filière.

SOURCE ET COLLECTE DES DONNÉES : DOSSIERS ANNUELS DE CONTRÔLE (DAC)

Après retraitement des coopératives membres d'une structure (ex : union), le HCCA dénombre 1 257 DAC reçus et traités dans l'observatoire global à périmètre constant (1 120 coopératives et 137 unions) en 2023. Parmi eux, 135 concernent des coopératives céréalières, qui représentent 65,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023. Ces coopératives ont été sélectionnées en raison de leur activité de collecte importante. Ce sont aussi ces coopératives qui portent le métier de distribution des approvisionnements agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences, notamment). La base de données 2023 continuera d'être alimentée par les DAC reçus au fil du temps.

Le périmètre d'étude est mouvant en raison des cycles de vie des coopératives : fusions, acquisitions, créations et disparitions sont autant d'événements qui impliquent un retraitement des données. Cette année, les changements de périmètres significatifs concernent notamment une importante acquisition de négociant avec en sus un exercice inférieur à 12 mois.

Dans un souci de comparabilité et de finesse analytique, la règle de traitement des données retenue par la section économique et financière est la suivante : il a été convenu, en l'absence de réception de DAC 2023, d'extraire les données chiffrées de la base. En revanche, dans le cas de fusion sur 2023, les comptes 2022/2021/2020/2019/2018 de chaque entité sont conservés. Sur 2022, on retrouve les comptes de la coopérative absorbante. Pour cette nouvelle version, le HCCA a souhaité étendre le champ

PÉRIMÈTRE

Chaque année, des groupes de taille sont constitués selon le chiffre d'affaires de chaque groupe coopératif pour l'année en cours. À l'occasion d'une variation de chiffre d'affaires, notamment sous l'effet du cours des grains, des engrais, ou de l'inflation en général, ou encore d'une fusion, certains groupes peuvent passer d'une classe à l'autre, d'une année à l'autre, influençant, notamment pour les grandes structures qui pèsent fortement, les résultats annuels dans la classe de taille. La moyenne de chaque classe de taille est à analyser chaque année et non en évolution en raison d'un périmètre non constant. L'ensemble de l'échantillon est, en revanche, globalement constant.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent en premier lieu à La Coopération Agricole section Métiers du grain, à FranceAgriMer, à Unigrains et au Crédit Agricole pour leurs apports analytiques.

Nos remerciements vont également à toutes les coopératives et unions ayant transmis dans les délais leur Dossier Annuel de Contrôle (DAC) complet. Cela facilite grandement le travail du HCCA qui est ainsi en mesure de produire des synthèses fiables et utiles pour les coopératives elles-mêmes, ainsi que pour la connaissance et la reconnaissance de la coopération agricole au Haut Conseil de la Coopération Agricole.

d'étude de la section économique et financière afin de construire un dossier plus complet.

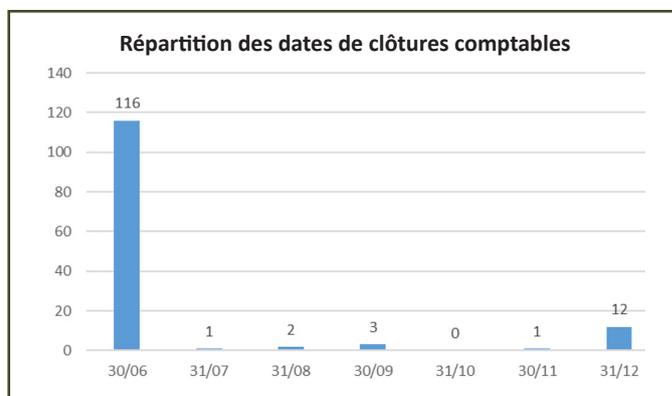
TRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les données « si conso » de l'observatoire économique sont construites selon un principe simple : pour les groupes qui publient des comptes consolidés, les données consolidées sont utilisées dans les calculs. Si la coopérative ne consolide pas, alors le calcul est exécuté à partir des données sociales.

Les seuils légaux au-delà desquels une coopérative doit consolider ses comptes sont basés sur le dépassement de deux des montants suivants durant deux exercices consécutifs : 24 000 000 euros pour le total du bilan, 48 000 000 euros pour le montant du chiffre d'affaires, 250 pour le nombre moyen d'employés (article L.524-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Données sur les clôtures comptables :

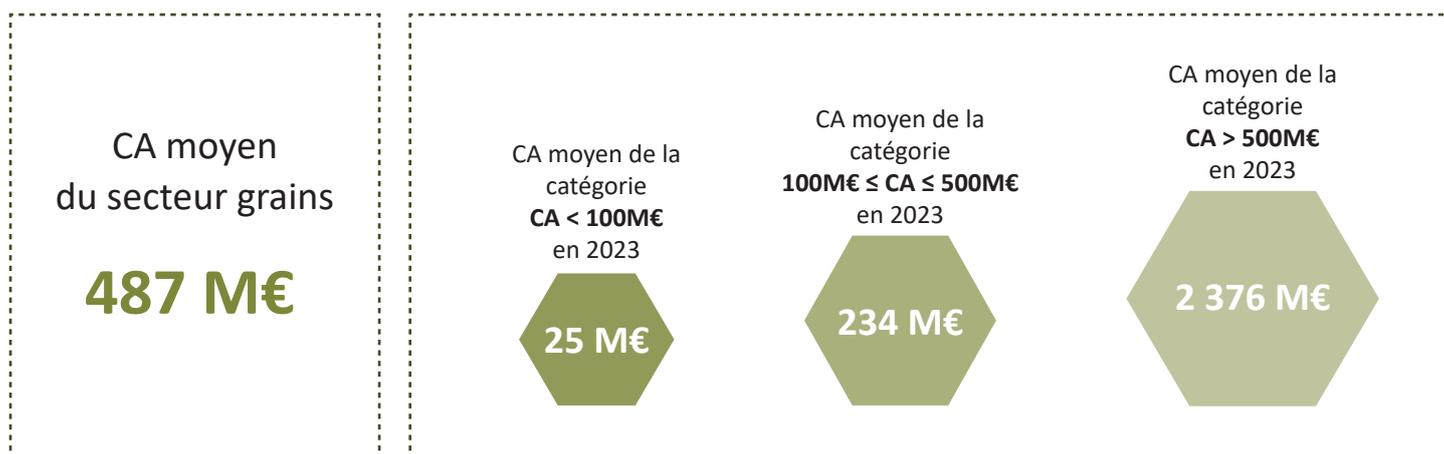
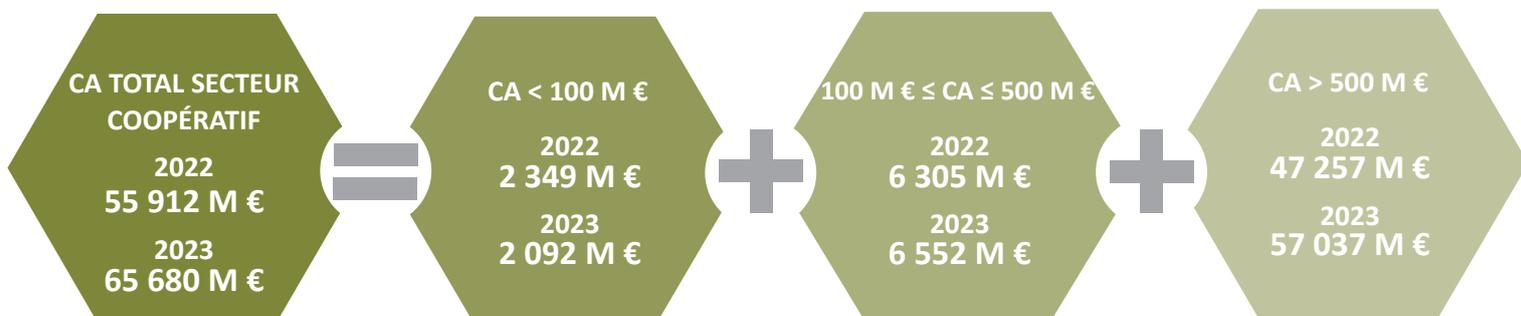
Selon les dates prévues par leurs statuts, les coopératives et groupes coopératifs opèrent leurs clôtures comptables à des périodes différentes. Nous n'avons pas opéré de retraitement en vue de faire nos analyses. Les lecteurs sont donc appelés à la prudence concernant l'interprétation des données au regard de la conjoncture 2023.





Chiffres clés classés par tranche de chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires en fonction de la taille des coopératives



143 DAC pris en compte dans l'étude en 2019 dont :

- 96 avec un CA < 100 M €
- 27 avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 20 avec un CA > 500 M €

143 DAC pris en compte dans l'étude en 2020 dont :

- 98 avec un CA < 100 M €
- 24 avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 21 avec un CA > 500 M €

141 DAC pris en compte dans l'étude en 2021 dont :

- 95 avec un CA < 100 M €
- 26 avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 20 avec un CA > 500 M €

137 DAC pris en compte dans l'étude en 2022 dont :

- 88 avec un CA < 100 M €
- 27 avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 22 avec un CA > 500 M €

135 DAC pris en compte dans l'étude en 2023 dont :

- 83 avec un CA < 100 M €
- 28 avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 24 avec un CA > 500 M €

Quelques éléments pour situer la filière grains :



L'observatoire économique est fondé sur l'analyse des ratios suivants. Une analyse détaillée pourra être trouvée dans la suite de l'observatoire.

INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

MARGE D'EBITDA*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	3,28 %	3,09 %	3,65 %	3,73 %
2019	3,93 %	3,64 %	3,46 %	4,02 %
2020	2,96 %	3,33 %	3,59 %	2,84 %
2021	3,32 %	3,51 %	3,79 %	3,24 %
2022	3,28 %	3,08 %	3,71 %	3,23 %
2023	3,31 %	2,44 %	3,80 %	3,29 %

RÉSULTAT NET / CHIFFRE D'AFFAIRES*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	0,55 %	1,05 %	0,96 %	0,45 %
2019	0,64 %	0,53 %	0,50 %	0,67 %
2020	-0,06 %	0,74 %	0,89 %	-0,26 %
2021	0,47 %	1,24 %	1,14 %	0,32 %
2022	0,51 %	0,93 %	1,17 %	0,40 %
2023	0,14 %	-0,19 %	0,88 %	0,07 %

IMMOBILISATIONS NETTES / TOTAL BILAN*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	34,92 %	38,90 %	37,14 %	34,17 %
2019	34,37 %	40,02 %	36,19 %	33,64 %
2020	36,28 %	39,10 %	38,26 %	35,72 %
2021	35,07 %	39,97 %	35,14 %	34,76 %
2022	31,90 %	35,07 %	32,13 %	31,71 %
2023	33,74 %	38,37 %	33,84 %	33,55 %

PART À L'INTERNATIONAL - EXPORTATEURS DIRECTS*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	23,45 %	17,08 %	13,35 %	26,79 %
2019	24,06 %	17,26 %	11,80 %	28,15 %
2020	16,81 %	19,33 %	12,02 %	18,05 %
2021	17,34 %	18,84 %	13,87 %	18,22 %
2022	26,09 %	22,11 %	14,86 %	27,95 %
2023	31,21 %	24,12 %	9,52 %	34,27 %

Le calcul de la part à l'international ne prend en compte que les coopératives et groupes communiquant les données relatives à leurs exportations. Précisons que ce chiffre est certainement sous-évalué, puisque de nombreuses coopératives ne commercent pas directement à l'exportation, notamment en vendant leurs produits à des sociétés privées de négoce et de transformation.

* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 33.

INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	1,73 %	2,66 %	2,65 %	1,51 %
2019	2,33 %	2,73 %	2,30 %	2,31 %
2020	1,32 %	2,39 %	2,59 %	1,04 %
2021	1,81 %	2,57 %	2,69 %	1,63 %
2022	1,91 %	2,36 %	2,89 %	1,76 %
2023	1,64 %	1,62 %	2,88 %	1,50 %

ROCE*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	4,14 %	2,20 %	2,33 %	4,85 %
2019	2,75 %	1,07 %	1,40 %	3,26 %
2020	2,12 %	2,47 %	1,48 %	2,24 %
2021	3,09 %	2,39 %	1,75 %	3,46 %
2022	3,49 %	3,03 %	2,92 %	3,62 %
2023	4,31 %	0,47 %	2,91 %	4,72 %

LEVIER FINANCIER*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	4,63	4,67	4,63	4,01
2019	3,49	3,63	4,24	3,37
2020	4,87	3,73	3,40	5,25
2021	4,46	2,77	3,19	4,79
2022	5,14	4,59	3,71	5,38
2023	4,17	6,18	2,56	4,33

FONDS PROPRES / CHIFFRE D'AFFAIRES*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	20,28 %	31,35 %	30,16 %	17,86 %
2019	20,11 %	31,25 %	28,79 %	17,96 %
2020	20,92 %	30,06 %	33,06 %	18,40 %
2021	20,36 %	31,32 %	31,81 %	17,98 %
2022	17,48 %	25,12 %	25,63 %	16,01 %
2023	14,82 %	21,53 %	22,47 %	13,69 %

* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 33.

FONDS PROPRES / BILAN*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	32,23 %	46,30 %	41,69 %	29,27 %
2019	32,64 %	47,16 %	41,60 %	29,91 %
2020	33,56 %	45,92 %	46,69 %	30,26 %
2021	32,11 %	48,35 %	43,67 %	29,06 %
2022	27,04 %	39,87 %	40,01 %	24,71 %
2023	28,45 %	40,05 %	41,55 %	26,44 %

DETTES FINANCIÈRES NETTES / FONDS PROPRES*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	74,88 %	46,02 %	55,94 %	83,74 %
2019	68,07 %	42,25 %	51,02 %	75,42 %
2020	68,94 %	41,34 %	36,83 %	81,03 %
2021	72,86 %	31,92 %	38,01 %	86,32 %
2022	96,39 %	56,31 %	53,78 %	108,61 %
2023	93,88 %	63,23 %	45,08 %	104,04 %

EBITDA / FONDS PROPRES*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	16,19 %	9,85 %	12,09 %	20,90 %
2019	19,52 %	11,64 %	12,03 %	22,40 %
2020	14,16 %	11,08 %	10,85 %	15,43 %
2021	16,33 %	11,21 %	11,91 %	18,03 %
2022	18,77 %	12,27 %	14,49 %	20,19 %
2023	22,36 %	11,34 %	16,91 %	24,03 %

VIEILLISSEMENT DE L'OUTIL*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	33,49 %	30,73 %	35,85 %	31,21 %
2019	32,70 %	39,06 %	31,82 %	32,47 %
2020	30,52 %	34,27 %	30,48 %	30,23 %
2021	30,55 %	32,64 %	29,40 %	30,64 %
2022	30,80 %	35,87 %	31,83 %	30,39 %
2023	31,25 %	37,80 %	31,40 %	30,94 %

* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 33.

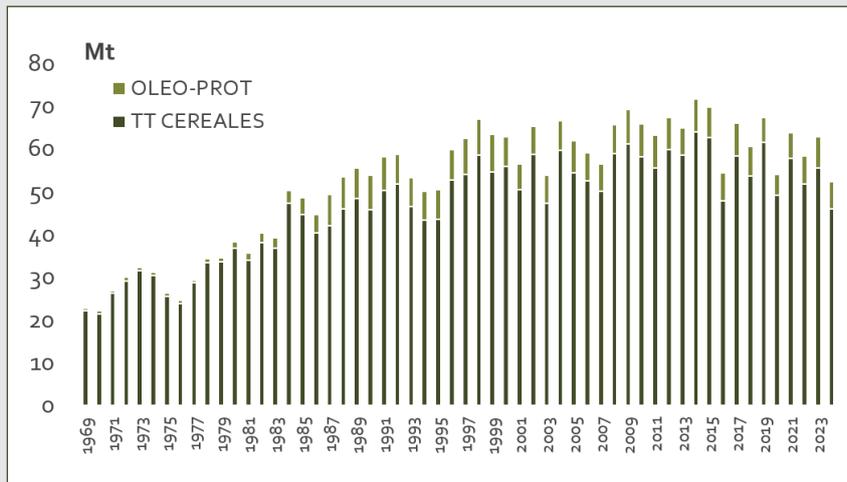


Le contexte de marché

Commentaire de contexte 2022/2023

Les groupes coopératifs des métiers du grain ont clôturé leur exercice au 30 juin 2023 (ou août/septembre dans des zones de maïsiculture dominante), ou, pour certains polyvalents mais acteurs significatifs dans le secteur du grain, au 31 décembre 2023. Majoritairement, leurs résultats sont donc à lire à la connaissance des événements relatifs à la mise en marché de la moisson 2022 et à la campagne de fourniture des intrants alimentant la moisson 2023.

Collecte des grains en France



Source : FranceAgriMer

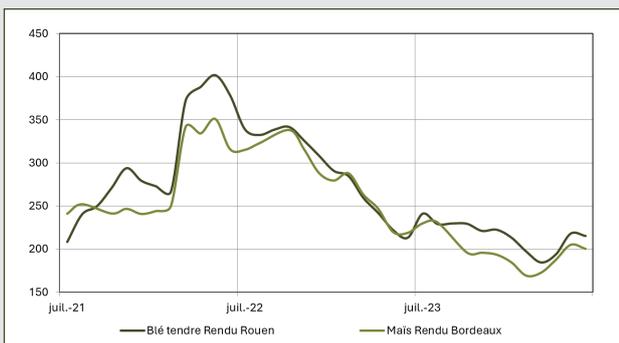
La moisson 2022 a été affectée par des conditions climatiques défavorables, notamment la sécheresse et les gelées tardives, ce qui a impacté les rendements de blé tendre et de maïs. La collecte française s'est établie ainsi à 58 Mt contre près de 64 Mt l'année précédente. Le temps sec a limité l'activité séchage dans les coopératives spécialisées maïs, ce qui a facilité la maîtrise de la facture d'énergie, dans un contexte de forte hausse liée à la crise russo-ukrainienne engagée en février 2022.

Des prix toujours élevés, en engrais et en céréales, ont dopé un chiffre d'affaires en hausse. Cependant, la campagne a connu une baisse graduelle des prix des grains accompagnée d'une forte volatilité, ainsi qu'un contexte mouvementé en engrais. Durant l'automne 2022, les inquiétudes sur l'approvisionnement en engrais (voire en phytos) ont contraint les coopératives à

se couvrir largement jusqu'à l'été 2023, plombant l'amorce de l'exercice 23/24 avec des stocks surévalués.

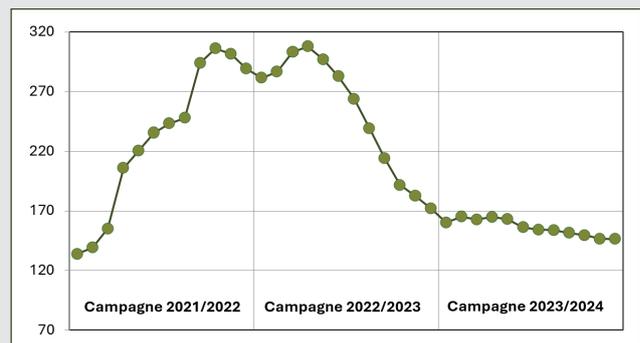
Comme toutes les entreprises, les coopératives ont fait face à la hausse des charges d'énergie, de transport, des salaires impactés par l'inflation ainsi qu'à celle des taux d'intérêt qui s'est amplifiée tout au long de l'exercice : les taux Euribor sont passés de 0 à 4 % sur l'exercice, avec une moyenne de 2 % environ, et se sont stabilisés à 4 % environ pour l'exercice suivant. Cette hausse s'applique aux importants besoins en fonds de roulement occasionnés par le niveau élevé des prix des céréales, des engrais et les besoins engendrés par les instruments de couverture sur les marchés à terme dans un marché volatil, bien qu'en retrait par rapport à l'exercice précédent en juin 2022.

Évolution du prix des céréales €/T (base juillet)



Source : Unigrains d'après La Dépêche

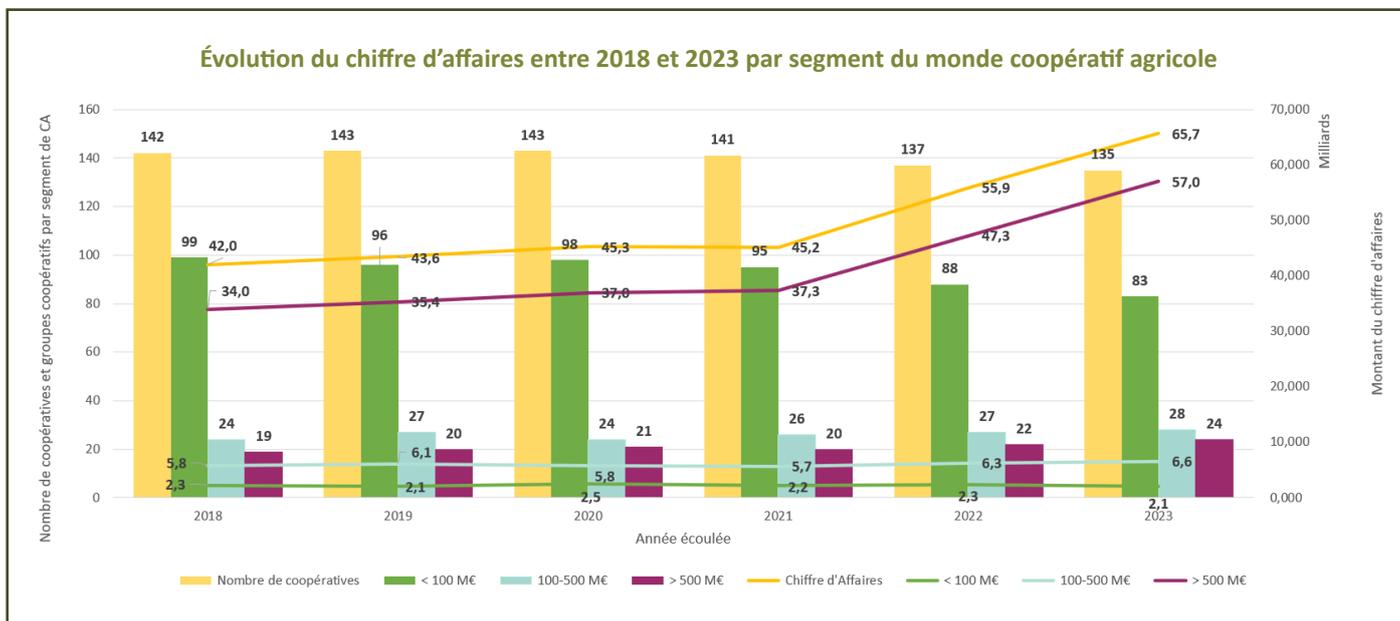
Évolution de l'indice IPAMPA - Engrais azotés simples (base 100 = année 2020)



Source : INSEE

4

Analyse financière



Note de lecture du graphique : entre 2018 et 2023, le nombre de coopératives et de groupes coopératifs pris en compte dans l'analyse est de 135. Sur l'ensemble de l'échantillon, le chiffre d'affaires cumulé est quant à lui passé de 55,9 Milliards à 65,7 Milliards d'euros.

Les prix élevés et la dynamique de marché ont soutenu la croissance du chiffre d'affaires des coopératives céréalières en 2023

En dépit d'une situation agricole marquée par des incertitudes climatiques et géopolitiques, le chiffre d'affaires global des coopératives françaises métiers du grain a enregistré une forte progression en 2023. Après une année 2022 déjà exceptionnelle, marquée par l'envolée des prix des matières premières agricoles, les chiffres consolidés montrent une augmentation de 17,5 %, atteignant 65,7 milliards d'euros.

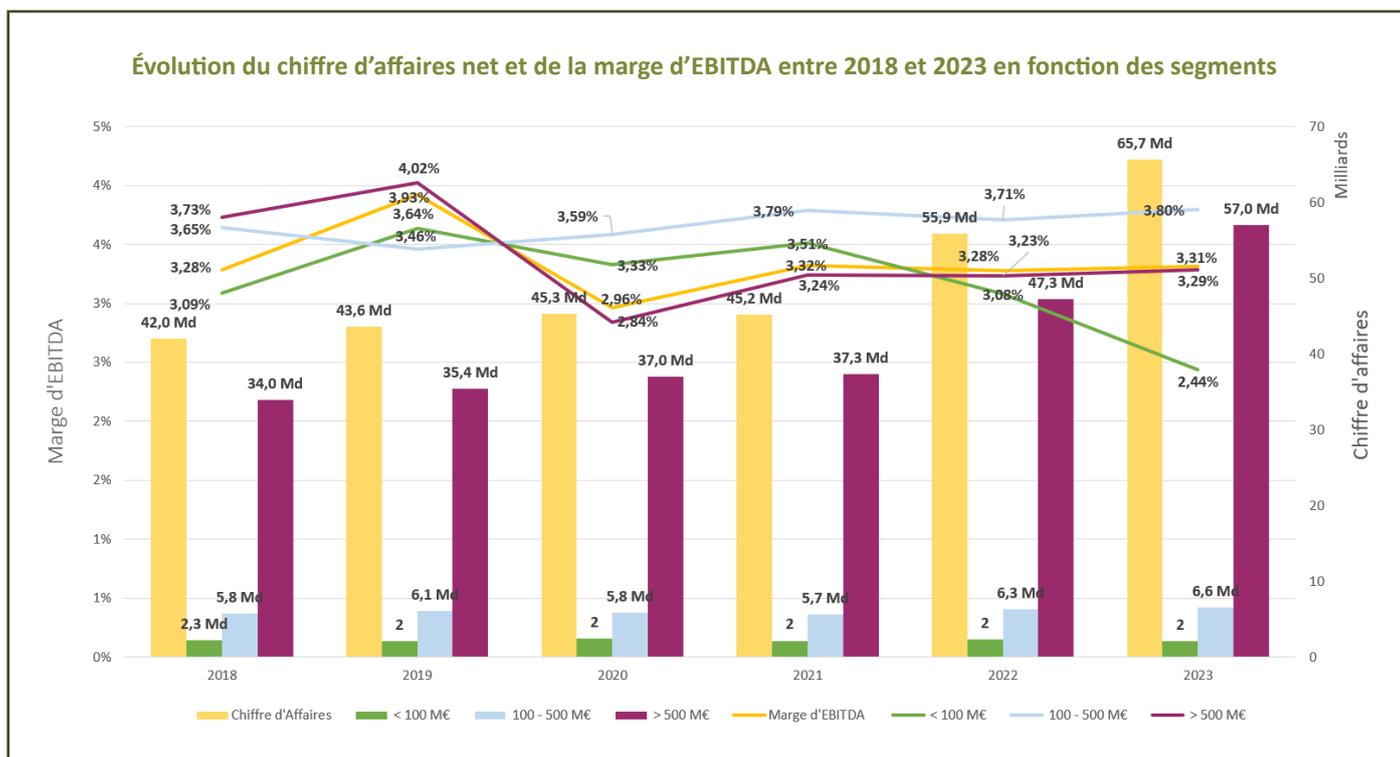
Cette croissance repose en grande partie sur la dynamique des grandes coopératives, dont le chiffre d'affaires dépasse 500 M€. Leur performance s'établit à 57,0 milliards d'euros en 2023, marquant une hausse remarquable de près de 20,7 % par rapport à 2022 (47,3 milliards d'euros). Cette catégorie continue de représenter l'épine dorsale du secteur, concentrant 86,9 % du chiffre d'affaires total.

En revanche, les coopératives de plus petite taille (< 100 M€) voient leur contribution fléchir légèrement, passant de 2,3 milliards d'euros en 2022 à 2,1 milliards en 2023 (- 11 %), essentiellement lié à la perte de coopératives dans cette catégorie qui sont passées à plus de 100 M€.

Les structures intermédiaires (chiffre d'affaires entre 100 et 500 M€) ont suivi leur expansion, avec un chiffre d'affaires atteignant 6,6 milliards d'euros, soit une hausse de 3,9 % par rapport à 2022.

Ainsi, malgré des récoltes céréalières toujours contraintes par des conditions climatiques instables et une compétitivité internationale exacerbée, les coopératives métiers du grain ont su tirer partie de prix restés élevés et d'une optimisation des filières pour accroître leur chiffre d'affaires.





Une rentabilité opérationnelle en légère progression pour certaines coopératives, mais contrastée selon les segments

En 2023, la marge d'EBITDA des coopératives françaises métiers du grain se stabilise légèrement à 3,31 %, contre 3,28 % en 2022, traduisant une évolution marginale de + 0,03 point. Cependant, cette progression globale masque des variations notables entre les différentes catégories de coopératives.

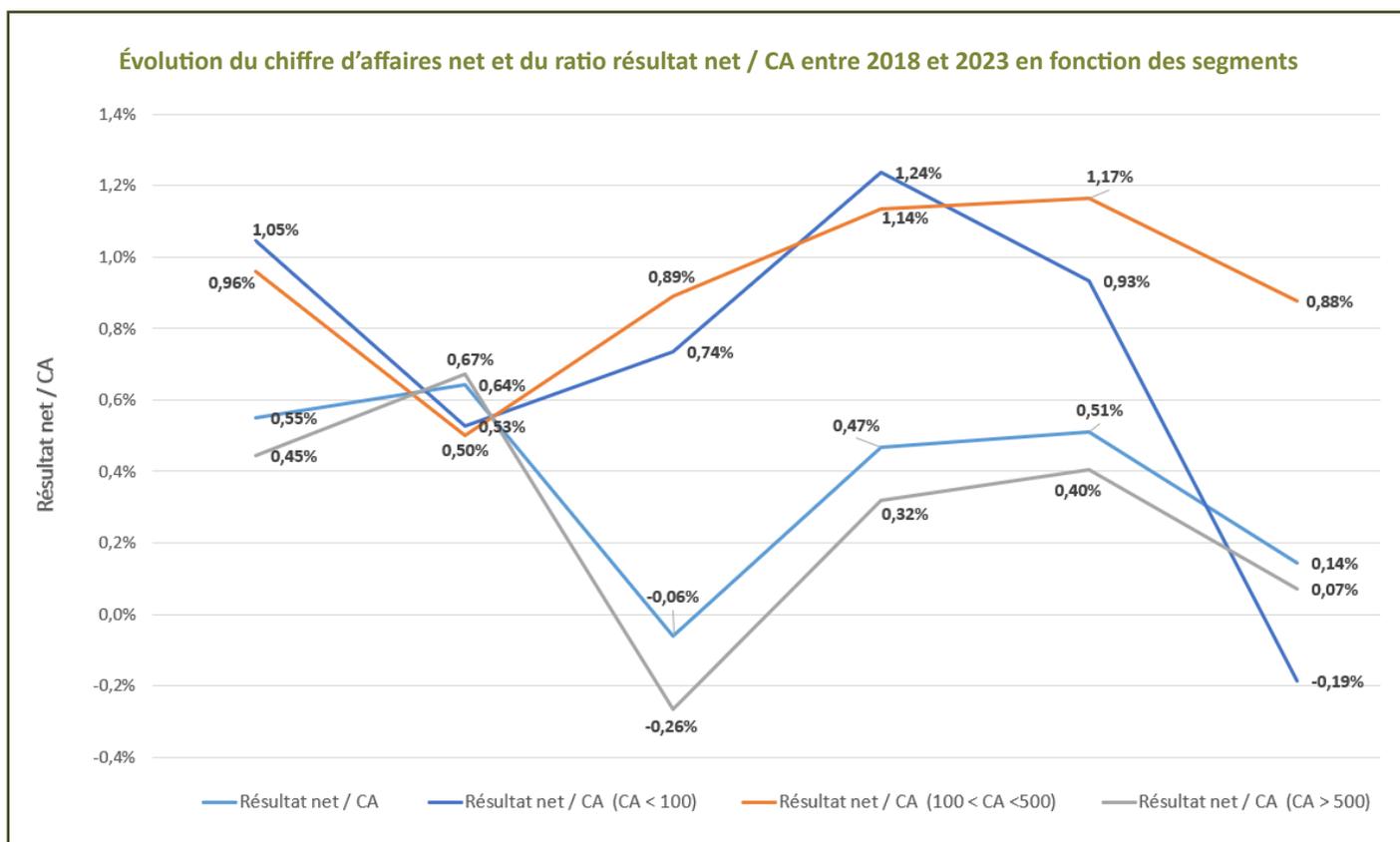
Les petites coopératives (CA < 100 M€) subissent une baisse de taux significative de leur marge d'EBITDA, passant de 3,08 % en 2022 à 2,44 % en 2023 (- 0,64 point). Cette diminution du taux reflète une pression accumulée sur leurs coûts fixes et leur capacité limitée à répercuter les hausses des intrants sur leurs prix de vente, dans un contexte de marché local tendu.

Les coopératives intermédiaires (CA entre 100 M€ et 500 M€) affichent une progression modérée de leur rentabilité opérationnelle, avec une marge passant de 3,71 % en 2022 à 3,80 % en 2023 (+ 0,09 point). Cela témoigne de leur capacité à ajuster leurs opérations et à absorber les coûts dans un contexte d'évolution des prix.

Les grandes coopératives (CA > 500 M€) enregistrent également une légère hausse de leur taux de marge, passant de 3,23 % en 2022 à 3,29 % en 2023 (+ 0,06 point). Bien que plus résilientes, ces coopératives ont des activités plus diversifiées et continuent de surveiller l'impact de la hausse des charges et la concurrence sur les marchés internationaux.

Ainsi, malgré une stabilisation globale de la rentabilité opérationnelle en 2023, les résultats sont contrastés selon les segments. Les petites coopératives restent les plus vulnérables, tandis que les structures intermédiaires et grandes coopératives démontrent une meilleure capacité d'adaptation dans un contexte économique complexe. La gestion des coûts et l'amélioration des marges resteront des enjeux clés pour l'ensemble du secteur à l'avenir.





Un ratio résultat net / chiffre d'affaires en diminution

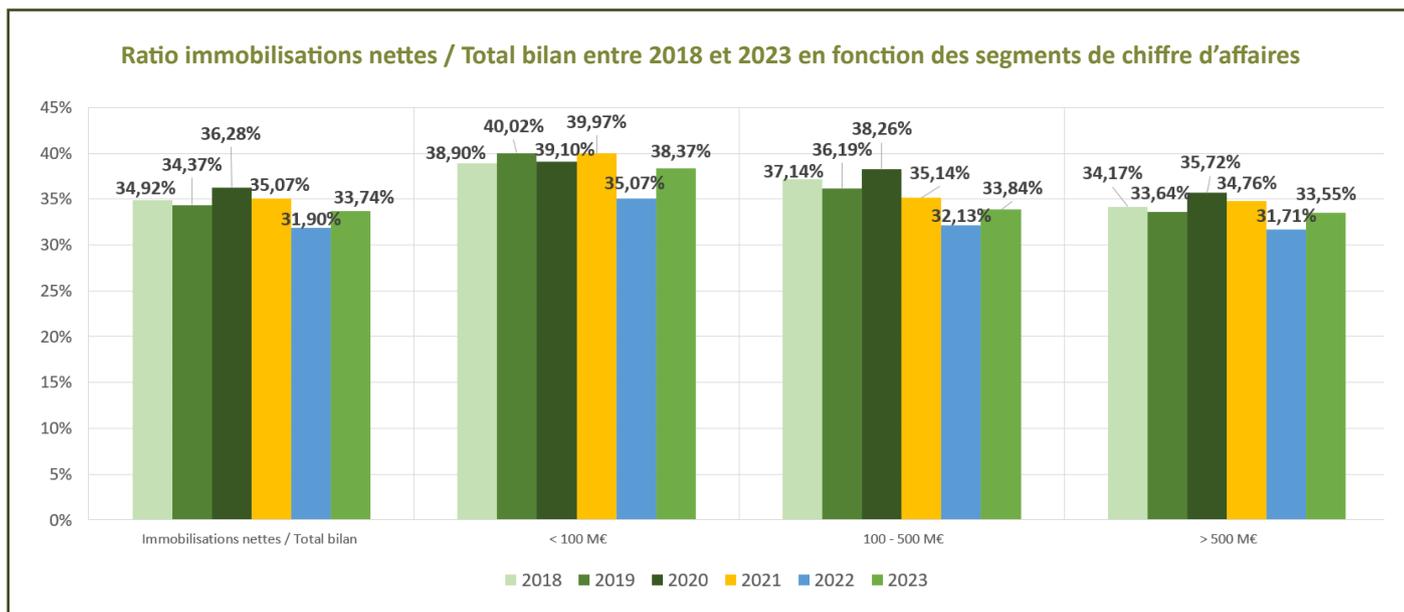
En 2023, le ratio résultat net / chiffre d'affaires des coopératives françaises métiers du grain s'établit à 0,14 %, en recul de 0,37 point par rapport à 2022 (0,51 %). Cette dégradation importante traduit une pression accumulée sur les résultats, dans un contexte de hausse des charges opérationnelles et d'érosion des marges.

Les petites coopératives (CA < 100 M€) subissent une dégradation marquée, avec un ratio passant de 0,93 % en 2022 à - 0,19 % en 2023, soit une baisse de 1,12 point. Ce recul du taux reflète leurs difficultés à absorber l'augmentation des coûts et à maintenir leur rentabilité dans un environnement économique instable. À cela s'ajoute également un impact particulier de crise sur les petites coopératives spécialisées en bio qui surpèse dans cette catégorie.

Les coopératives intermédiaires (CA entre 100 M€ et 500 M€) affichent également un recul, mais plus contenu, avec un ratio de 0,88 % contre 1,17 % en 2022 (- 0,29 point). Malgré cette baisse de taux, ces structures maintiennent une rentabilité relative supérieure à celle des autres segments. Quant aux grandes coopératives (CA > 500 M€), leur ratio reste légèrement positif à 0,07 %, contre 0,40 % en 2022, enregistrant une baisse de 0,33 point. Bien que mieux armées pour résister aux fluctuations des marchés, ces coopératives subissent néanmoins le fort impact des coûts croissants et la concurrence internationale.

Ainsi, en 2023, le ratio résultat net / chiffre d'affaires témoigne d'une fragilisation généralisée des performances financières des coopératives métiers du grain. La hausse du CA ne s'accompagne pas d'une hausse équivalente des marges contributives. Cette situation souligne les défis persistants liés à la maîtrise des coûts et à la consolidation des marges dans un contexte économique toujours volatile.





Une reprise modérée des investissements après la baisse de 2022

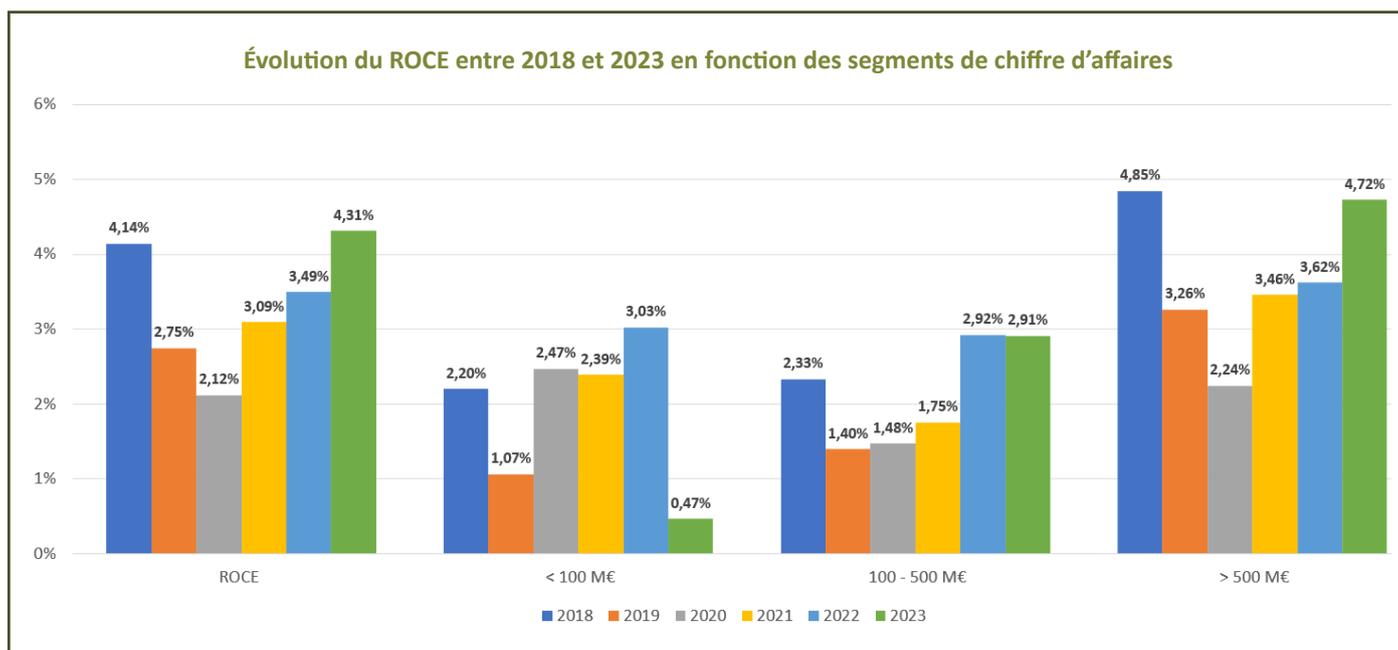
En 2023, le ratio immobilisations nettes / bilan total pour l'ensemble des coopératives françaises métiers du grain s'établit à 33,74 %, marquant une reprise de + 1,84 point par rapport à 2022 (31,90 %). Cette légère progression reflète une stabilisation des investissements après la baisse marquée enregistrée l'année précédente.

Cette tendance se vérifie pour l'ensemble des segments, bien que les évolutions soient contrastées en fonction de la taille des coopératives. Les petites coopératives (CA < 100 M€) enregistrent une hausse notable de 3,30 points, passant de 35,07 % en 2022 à 38,37 % en 2023. Cette progression traduit une reprise des investissements, probablement pour moderniser leurs infrastructures et renforcer leur compétitivité. Les coopératives intermédiaires (CA entre 100 et 500 M€) voient leur ratio augmenter de 1,71 point, atteignant 33,84 % contre 32,13 % en 2022.

Enfin, les grandes coopératives (CA > 500 M€) enregistrent également une hausse, plus modérée, de 1,84 point, passant de 31,71 % à 33,55 %. Malgré leur poids structurel, cette progression indique une prudence engagée face aux défis économiques et financiers.

Ainsi, après une année 2022 marquée par une forte réduction des investissements, l'année 2023 témoigne d'une reprise modérée, mais positive, des efforts des investissements. Cette tendance traduit une volonté d'adaptation et de modernisation, tout en restant prudente face aux contraintes économiques.





Une rentabilité des capitaux employés en augmentation malgré des évolutions contrastées

En 2023, le ROCE (Return on Capital Employed) global des coopératives françaises métiers du grain affiche une progression significative, atteignant 4,31 %, contre 3,49 % en 2022, soit une augmentation de + 0,82 point. Cette dynamique confirme la capacité du secteur à optimiser ses capitaux employés, malgré des résultats contrastés selon les segments de taille.

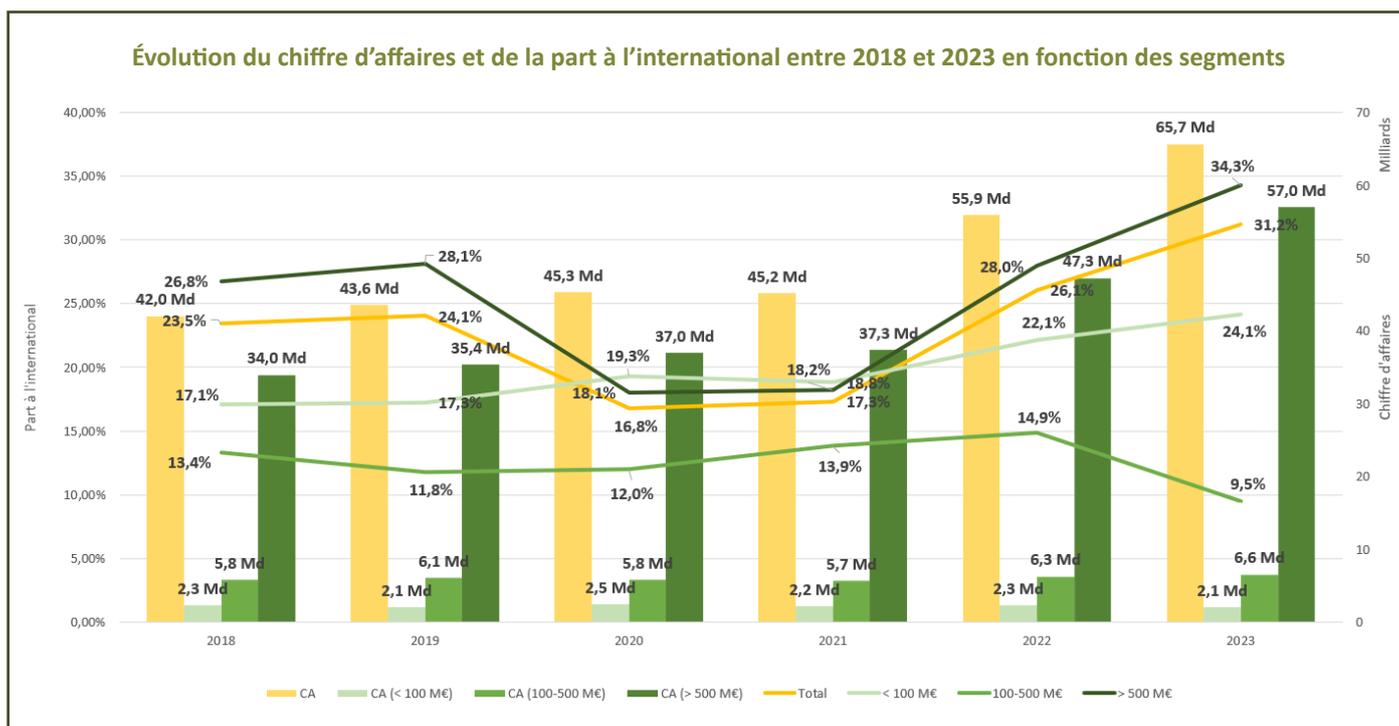
Les grandes coopératives (CA > 500 M€) sont les principales contributrices à cette progression, avec un ROCE en hausse de + 1,10 point, passant de 3,62 % en 2022 à 4,72 % en 2023. Cette performance témoigne d'une meilleure efficacité dans l'allocation des ressources et d'une adaptation réussie aux défis économiques.

En revanche, les petites coopératives (CA < 100 M€) subissent une forte baisse de leur ROCE, passant de 3,03 % en 2022 à 0,47 % en 2023 (- 2,56 points). Ce recul marque les difficultés structurelles auxquelles font face ces structures, avec des charges plus lourdes et une rentabilité en berne.

Les coopératives intermédiaires (CA entre 100 M€ et 500 M€) enregistrent quant à elles une légère diminution, passant de 2,92 % en 2022 à 2,91 % en 2023 (- 0,01 point). Malgré cette stabilité relative, ces structures continuent de jouer un rôle central dans l'équilibre du secteur.

Ainsi, si la rentabilité globale des capitaux employés s'améliore en 2023 grâce à la performance des grandes coopératives, les disparités entre segments soulignent les défis persistants pour les petites structures face à un environnement économique toujours plus exigeant.





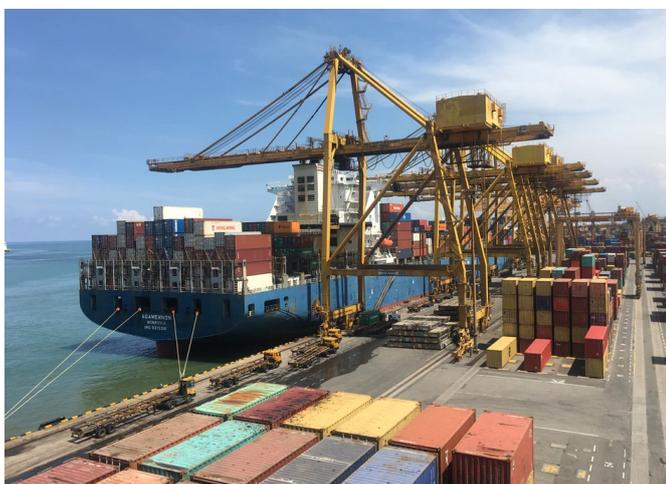
Une part à l'international en augmentation significative mais qui cache des évolutions contrastées entre les segments

En 2023, la part à l'international des coopératives françaises métiers du grain connaît une progression marquée, atteignant 31,21 %, soit une hausse de 5,12 points par rapport à 2022 (26,09 %). Cette croissance reflète une forte demande étrangère dans un contexte de rééquilibrage des marchés mondiaux, mais masque des dynamiques divergentes selon les tailles de coopératives.

Les grandes coopératives (CA > 500 M€) affichent la progression la plus significative, avec une part à l'international passant de 27,95 % en 2022 à 34,27 % en 2023, soit une hausse de + 6,32 points. Cette performance témoigne de leur capacité à renforcer leur présence sur les marchés étrangers grâce à des volumes exportables importants et une infrastructure logistique performante.

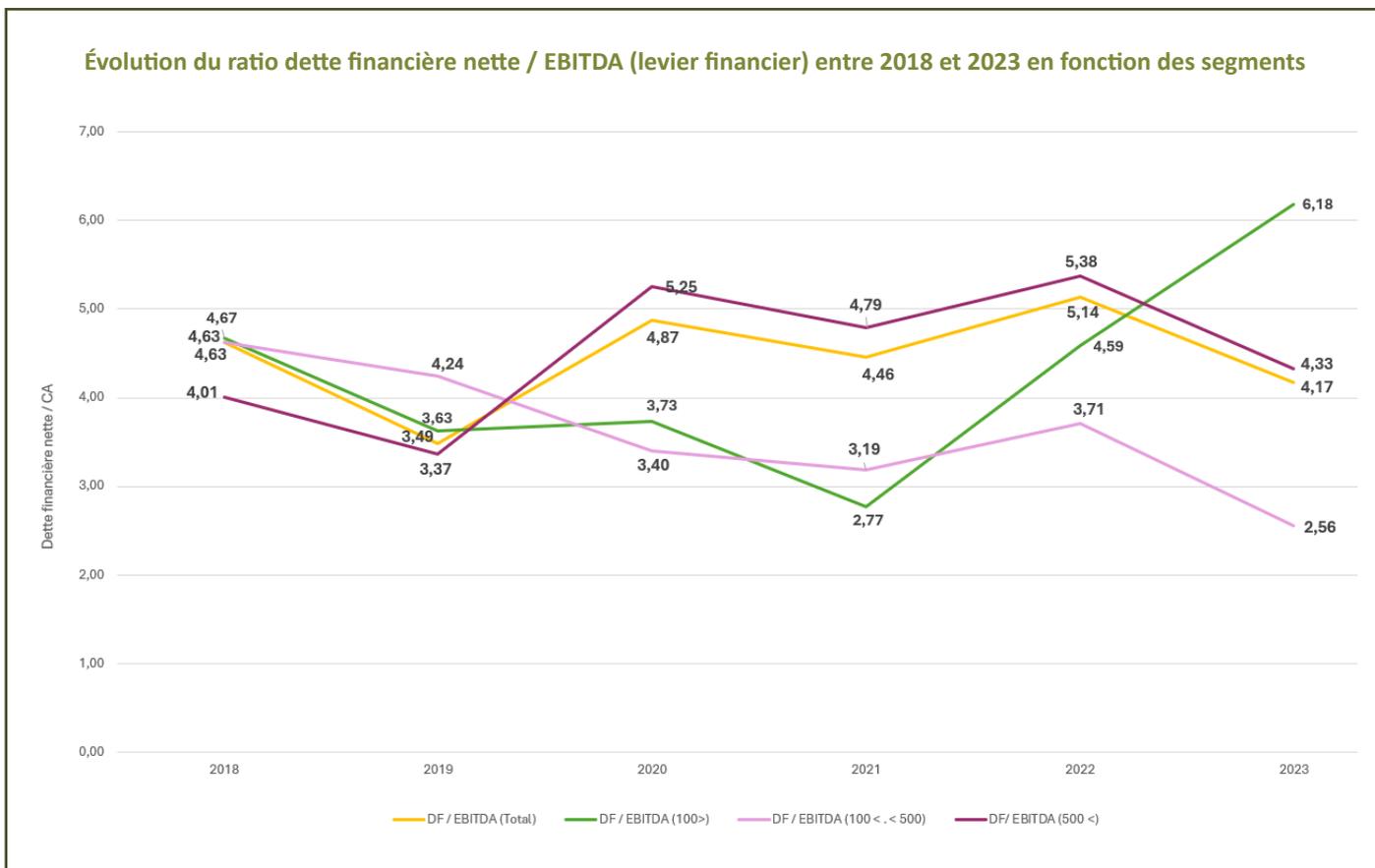
À l'inverse, les coopératives intermédiaires (CA entre 100 M€ et 500 M€) enregistrent une diminution notable de leur part à l'international, passant de 14,86 % en 2022 à 9,52 % en 2023 (- 5,34 points). Cette baisse traduit probablement des difficultés à maintenir leur compétitivité face aux exigences accumulées des marchés internationaux.

Les petites coopératives (CA < 100 M€) continuent de progresser avec une part à l'international en hausse de + 2,01 points, passant de 22,11 % à 24,12 %. Bien que plus modestes en volume, ces coopératives ont su tirer profit de niches de marché et d'opportunités spécifiques à l'export. Ainsi, si l'augmentation globale de la part à l'international en 2023 confirme le rôle central des coopératives françaises sur les marchés céréaliers mondiaux, les évolutions contrastées entre segments mettent en lumière des défis structurels, notamment pour les coopératives intermédiaires.



En 2023, la structure financière des coopératives métiers du grain évolue de manière contrastée selon leur taille.

Si la structure financière globale du secteur reste solide en 2023, elle masque des divergences croissantes entre les segments, mettant en évidence la nécessité pour les plus petites structures de trouver un équilibre entre croissance, rentabilité et maîtrise de l'endettement. Les grandes coopératives, quant à elles, renforcent leur position en consolidant leur capacité à financer leur développement sur fonds propres.



Un levier financier en forte évolution, mais contrasté selon les segments

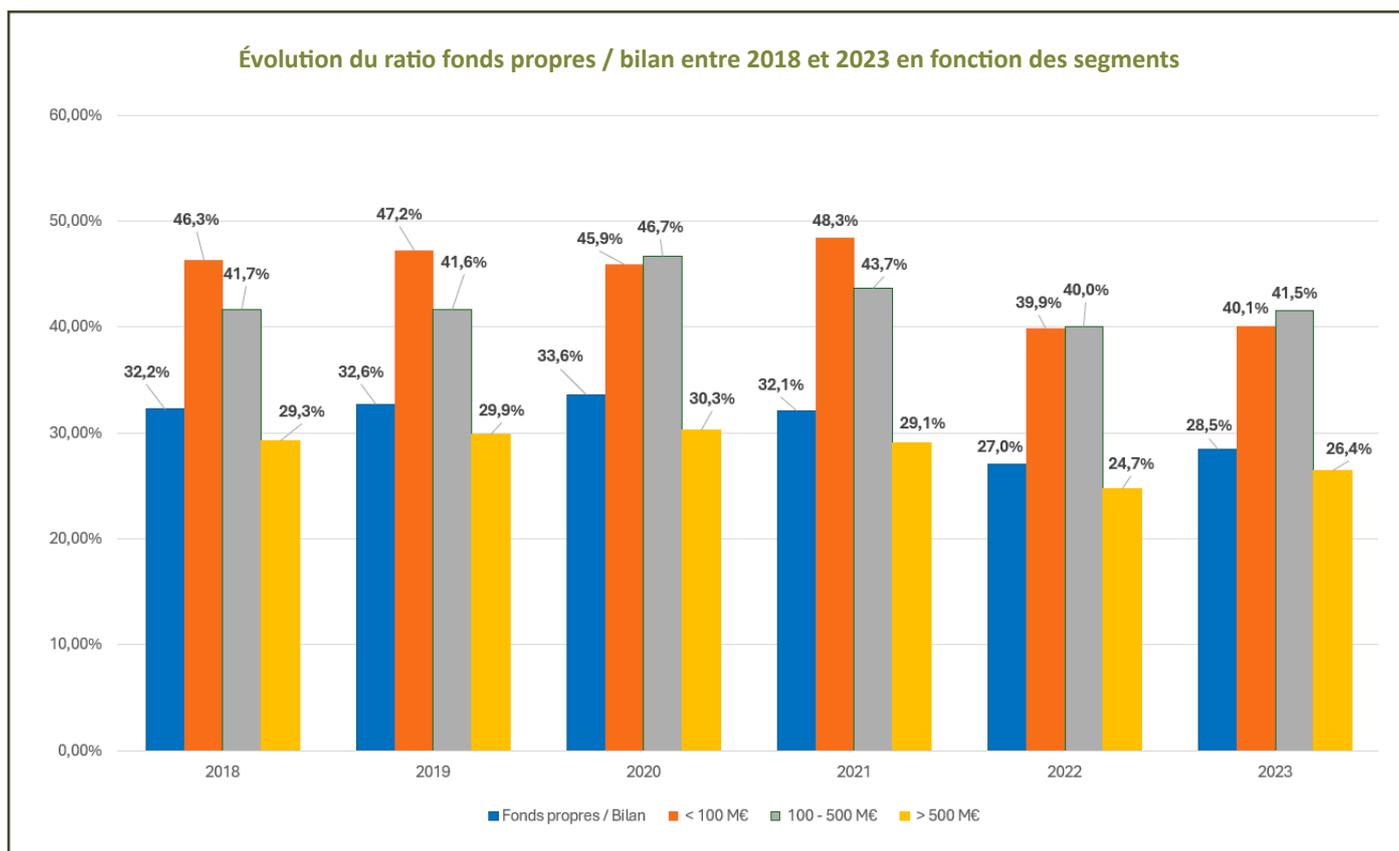
En 2023, le levier financier des coopératives françaises métiers du grain diminue globalement pour s'établir à 4,17 années d'EBITDA, contre 5,14 années en 2022, traduisant une baisse de 0,97 point. Cependant, cette diminution globale masque des variations importantes entre les différents segments.

Les petites coopératives (CA < 100 M€) enregistrent une augmentation significative de leur levier financier, passant de 4,59 en 2022 à 6,18 en 2023, soit une hausse de + 1,59 point. Cette envolée reflète la baisse de rentabilité de ces coopératives, notamment pour les spécialisées en bio.

Les coopératives intermédiaires (CA entre 100 M€ et 500 M€) connaissent une forte diminution de leur levier financier, passant de 3,71 en 2022 à 2,56 en 2023, soit une baisse de - 1,15 point. Cette tendance peut être influencée par un recours croissant aux fonds propres et quasi fonds propres en complément de la dette pour équilibrer la structure financière.

Les grandes coopératives (CA > 500 M€) réduisent également leur levier financier, passant de 5,38 en 2022 à 4,33 en 2023, soit une baisse de - 1,05 point. Cette tendance témoigne de leur capacité accumulée à utiliser les fonds propres ou quasi-fonds propres, leur permettant de limiter leur dépendance à l'endettement et de sécuriser leur structure financière.

Ainsi, en 2023, le recul global du levier financier des coopératives métiers du grain souligne une meilleure gestion de l'endettement dans les segments intermédiaire et supérieur, tandis que les petites coopératives, confrontées à des enjeux de financement, continueront de recourir massivement à l'emprunt. Ces évolutions illustrent des stratégies de financement adaptées aux spécificités et défis propres à chaque catégorie de taille.



Un ratio d'autonomie financière en légère remontée, mais toujours fragile selon les segments

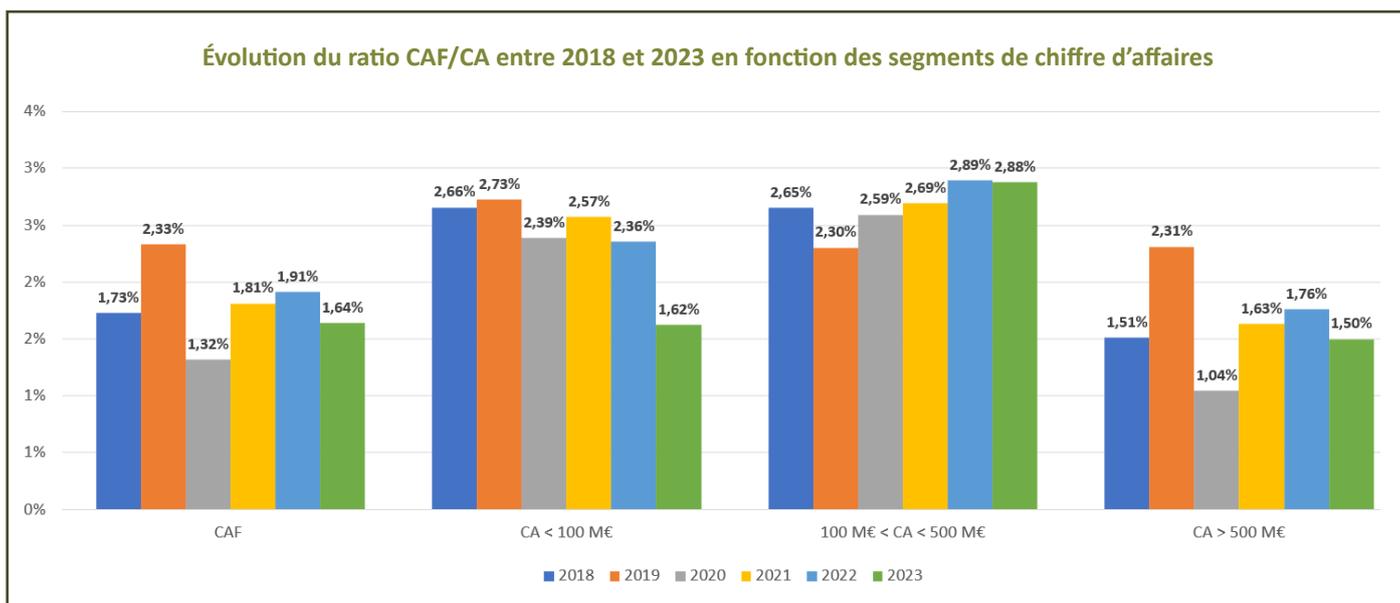
En 2023, le ratio fonds propres / total bilan des coopératives françaises métiers du grain affiche une légère évolution par rapport à 2022, passant de 27,04 % à 28,45 %, soit une hausse de + 1,41 point. Malgré cette reprise, la situation reste contrastée entre les différentes tailles de coopératives. Les petites coopératives (CA < 100 M€) stabilisent leur ratio après une baisse marquée en 2022. Celui-ci passe de 39,87 % à 40,05 %, soit une faible progression de + 0,18 point. Ce résultat traduit une certaine résistance, bien que leur situation reste fragilisée par des investissements plus lourds, dans un contexte de rentabilité sous pression.

Les coopératives intermédiaires (CA entre 100 M€ et 500 M€) enregistrent une augmentation notable de leur ratio, qui progresse de + 1,54 point, passant de 40,01 % en 2022 à 41,55 % en 2023. Cette évolution témoigne d'un renforcement relatif de leur structure financière, grâce à une meilleure maîtrise des investissements et à la consolidation des fonds propres.

En revanche, les grandes coopératives (CA > 500 M€) continuent de présenter un ratio en retrait par rapport aux années précédentes, malgré une légère remontée de + 1,73 point, passant de 24,71 % à 26,44 %, niveau encore insuffisant au regard des investissements lourds nécessaire au maintien de l'outil industriel et de stockage au meilleur niveau.

Ainsi, si le ratio d'autonomie financière repart à la hausse en 2023, les niveaux observés subsistent en deçà des années précédentes, notamment pour les grandes coopératives. Cette situation souligne les défis persistants en matière de renforcement des fonds propres pour assurer la pérennité et la solidité financière des coopératives françaises métiers du grain.





Un ratio de capacité d'autofinancement global en recul sur tous les segments de taille

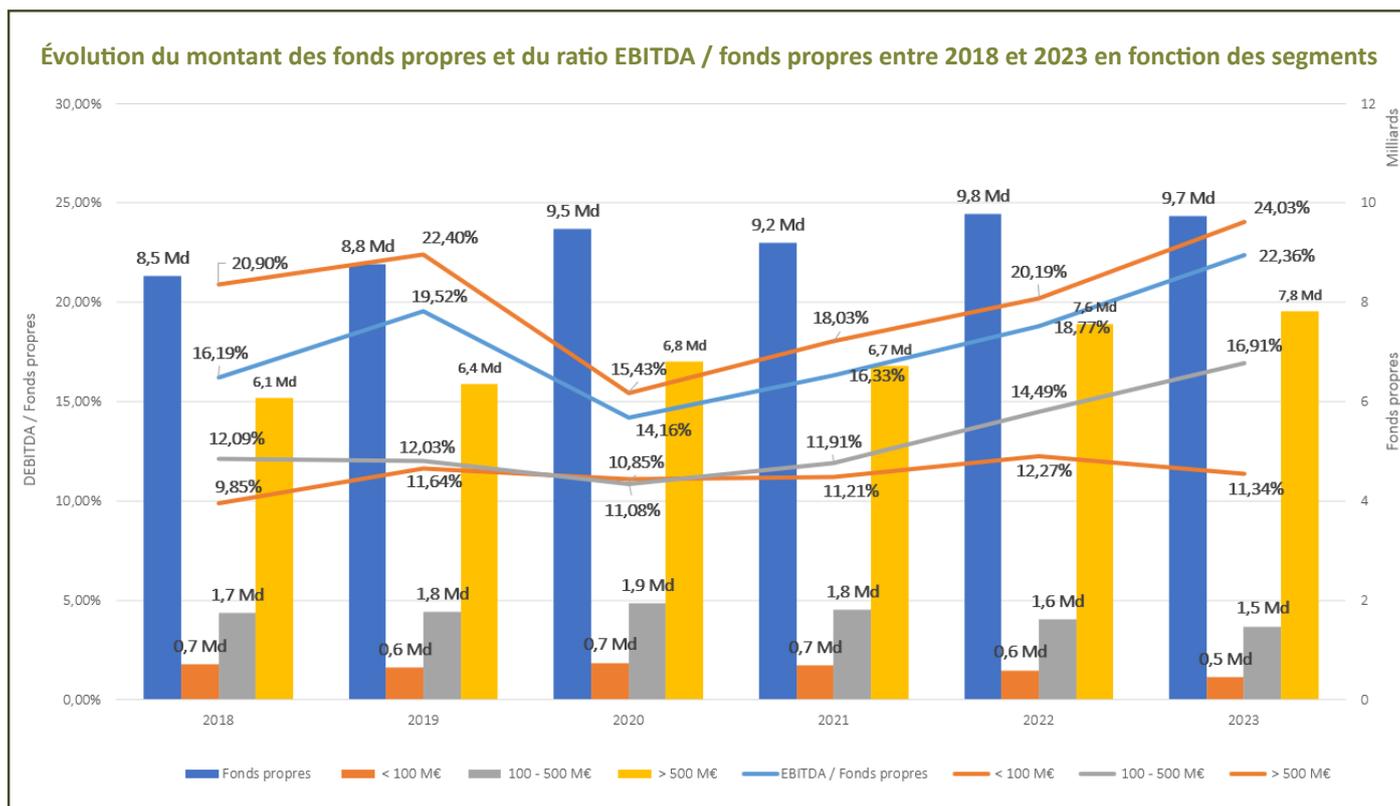
En 2023, le ratio de capacité d'autofinancement (CAF) des coopératives françaises métiers du grain affiche une diminution globale, passant de 1,91 % en 2022 à 1,64 %, soit une baisse de 0,27 point. Cette tendance traduit les effets conjugués de la hausse des taux d'intérêt, qui alourdit les frais financiers, et d'une rentabilité plus fragile dans certains segments en raison, notamment, de la hausse des intrants et de l'énergie.

Les petites coopératives (CA < 100 M€) enregistrent un recul marqué, avec un ratio en baisse de 0,74 point, passant de 2,36 % en 2022 à 1,62 % en 2023. Cette diminution reflète une pression accumulée sur leur capacité à générer des ressources internes, dans un contexte d'investissements soutenus et de marges réduites.

Les coopératives intermédiaires (CA entre 100 M€ et 500 M€) maintiennent presque leur performance, avec une légère baisse de 0,01 point, passant de 2,89 % en 2022 à 2,88 % en 2023. Cela témoigne d'une résilience relative, même si leur capacité d'autofinancement reste fragile face aux tensions financières actuelles.

Enfin, les grandes coopératives (CA > 500 M€) voient leur ratio reculer de 0,26 point, passant de 1,76 % en 2022 à 1,50 % en 2023. Bien que mieux structurées pour absorber les coûts, ces coopératives subissent l'impact direct de l'augmentation des frais financiers liés à l'endettement. Ainsi, après une embellie en 2022, l'année 2023 marque une réponse générale de la capacité d'autofinancement, qui redevient un indicateur à surveiller de près. La capacité des coopératives à maintenir leur capacité d'autofinancement dans un environnement de coûts croissants et de taux d'intérêt élevés constitue un enjeu clé pour les années à venir.





Cette progression traduit une hausse globale de la rentabilité des capitaux propres, portée par une augmentation de l'EBITDA

En 2023, le ratio EBITDA / fonds propres des coopératives françaises métiers du grain progresse de manière significative pour atteindre 22,36 %, en hausse de + 3,59 points par rapport à 2022 (18,77 %).

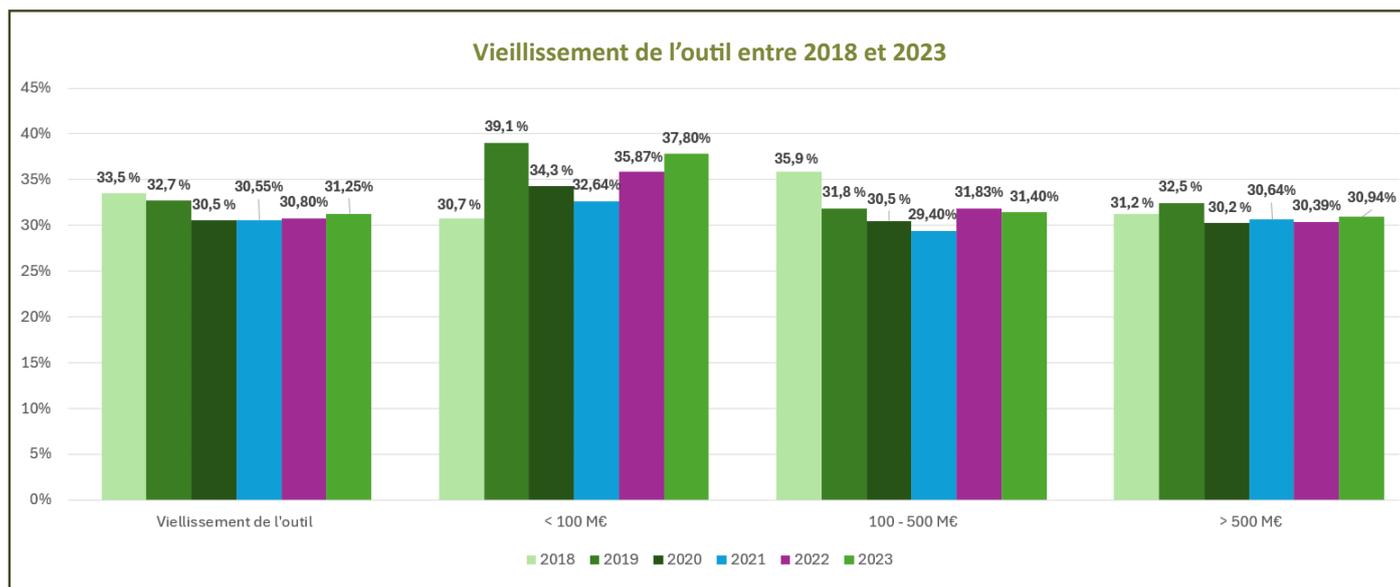
Les grandes coopératives (CA > 500 M€) enregistrent une augmentation notable, avec un ratio passant de 20,19 % en 2022 à 24,03 % en 2023, soit une hausse de + 3,84 points. Cette performance reflète leur capacité à optimiser leurs opérations et à valoriser leur position dominante sur les marchés, malgré un environnement économique complexe.

Les coopératives de taille intermédiaire (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€) contribuent également à cette dynamique positive, avec un ratio en augmentation de + 2,42 points, passant de 14,49 % en 2022 à 16,91 % en 2023. Cette progression est le fruit d'une meilleure maîtrise des coûts et d'un ajustement efficace des opérations.

En revanche, les petites coopératives (CA < 100 M€) affichent une légère diminution de leur ratio, passant de 12,27 % en 2022 à 11,34 % en 2023 (- 0,93 point). Ce recul traduit les difficultés structurelles auxquelles ces coopératives font face, notamment une rentabilité plus fragile et une moindre capacité à absorber les hausses de charges.

Ainsi, la progression globale du ratio EBITDA / fonds propres en 2023 souligne un renforcement des performances financières pour les coopératives grandes et intermédiaires, tandis que les petites structures doivent encore relever des défis importants pour améliorer leur compétitivité et leur rentabilité.





Un ratio immobilisations corporelles nettes / immobilisations corporelles brutes révélant des évolutions contrastées entre les segments

En 2023, le ratio immobilisations corporelles nettes / immobilisations corporelles brutes des coopératives françaises métiers du grain progresse légèrement à 31,25 %, contre 30,80 % en 2022, soit une augmentation de + 0,45 point. Cette évolution globale masque toutefois des différences significatives entre les catégories de coopératives.

Les petites coopératives (CA < 100 M€) enregistrent une légère progression de leur ratio, passant de 30,39 % en 2022 à 30,94 % en 2023 (+ 0,55 point). Cette évolution modeste reflète des efforts limités dans le renouvellement de leurs immobilisations, malgré un contexte exigeant en termes de modernisation des équipements.

Les coopératives de taille intermédiaire (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€) connaissent une légère baisse de leur ratio, passant de 31,83 % en 2022 à 31,40 % en 2023 (- 0,43 point). Cette diminution traduit une stabilisation de leurs investissements dans les immobilisations corporelles, probablement liée à une volonté de prioriser d'autres aspects de leur gestion financière.

Les grandes coopératives (CA > 500 M€), quant à elles, affichent une amélioration notable, avec un ratio passant de 35,87 % en 2022 à 37,80 % en 2023 (+ 1,93 point). Cette augmentation s'explique par une politique de renouvellement maîtrisée des immobilisations, visant à maintenir leur compétitivité tout en optimisant leurs ressources financières.

Ces évolutions soulignent des stratégies différenciées en matière d'investissements dans les immobilisations corporelles, en fonction des priorités et des contraintes propres à chaque segment.





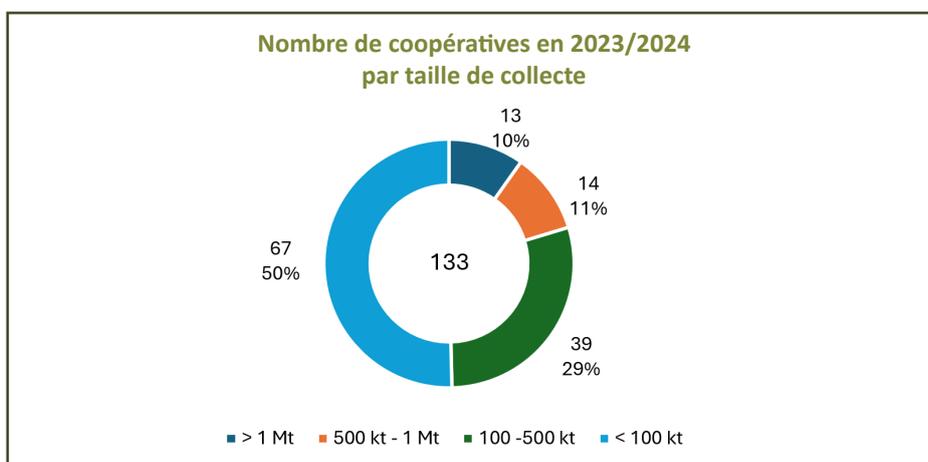
Quelques éléments sur l'activité en volume

Les coopératives des Métiers du grain dans la collecte française

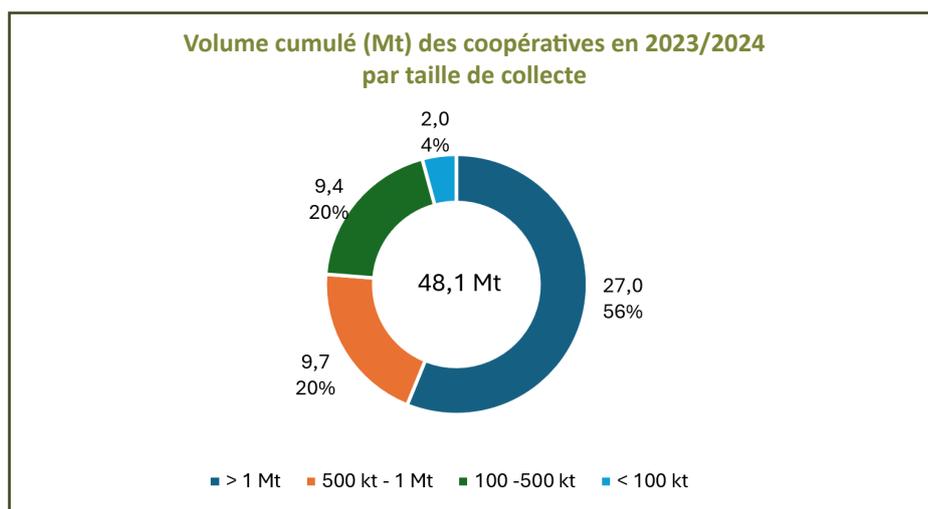
Mt	2022/2023	2023/2024
Collecte des groupes coopératifs	44,9	48,1
Collecte nationale de grains	58,3	62,7
Part de la coopération	76,9 %	76,8 %

Ces chiffres intègrent la collecte des filiales « négociants » de coopératives et unions de coopératives, qui représente près d'un quart de la collecte des groupes coopératifs.

Source : FranceAgriMer



Source : FranceAgriMer



Source : FranceAgriMer

Les groupes coopératifs ont collecté 48,1 Mt pour la moisson 2023 :

- 33,3 Mt pour les groupes du secteur Métiers du grain de CA > 500 M€ (70 % de la collecte des groupes coopératifs / 24 coopératives ; 13 collecteurs dépassent 1 Mt),
- 10,0 Mt pour les groupes du secteur Métiers du Grain de CA entre 100 et 500 M€ (21 % de la collecte des groupes coopératifs / 28 coopératives),
- 3,4 Mt dans les groupes de CA < 100 M€ (7 % de la collecte des groupes coopératifs / 83 coopératives et unions).

Le solde de la collecte coopérative française revenant à des coopératives hors spécialité Métiers du grains (coopératives animales ou semencières).



Le contexte de marché de la campagne 23/24 écoulée

La campagne commerciale 2023/24 reste fortement impactée par les évolutions de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'instabilité des prix et des flux logistiques, la situation énergétique, les conditions climatiques ou les tensions internationales. Le déroulement de la campagne confirme la prédominance de la Russie sur les marchés internationaux des céréales et des grains.

Dans le contexte inflationniste de sortie de crise COVID-19 et du déclenchement du conflit russo-ukrainien, les politiques monétaires restrictives se traduisent par des hausses massives des taux d'intérêt des banques centrales et atteignent leur apogée au printemps 2024. La FED et la BCE enregistrent leurs taux d'intérêt directeurs les plus élevés depuis 10 ans. La croissance du PIB, comme la demande aux États-Unis et dans l'Union européenne, se trouvent brutalement freinées, ce qui favorise un fort recul de l'inflation. Celle-ci retrouve, à l'orée de l'été 2024, un niveau proche de la cible de 2 % par an visée par les banques centrales. Dès lors, la décrue des taux d'intérêt peut être engagée, dès juin par la BCE, suivie par la FED en juillet et septembre 2024. Pour autant, malgré l'amélioration économique

qui en découle, le niveau des taux d'intérêt pèse désormais sur les charges des entreprises, avec des coûts de financement multipliés par 3 à 4 en deux ans, passant d'environ 1,5 % l'an en 2021 à près de 5 % en moyenne en 2023/24.

Dans ce contexte, une majorité de monnaies se déprécie face au dollar alors que l'euro reste relativement stable sur la durée, la BCE poursuivant une politique monétaire proche de celle de la FED. La parité euro/dollar s'inscrit ainsi en moyenne à 1,08 USD sur la période.

Les prix de l'énergie, dont ceux du pétrole, sont soumis à des tensions contradictoires : la croissance mondiale dégradée, notamment en Chine et dans l'UE, la gestion de l'offre par l'OPEP+, la reprise de la production de pétrole de schistes aux États-Unis, jouent à la baisse. À l'inverse, les tensions internationales – guerre russo-ukrainienne, conflits du Proche-Orient, attaques des rebelles Houthis sur la navigation en mer Rouge, sont autant de facteurs haussiers. Au total, les cours passent d'environ 72 \$ le baril de Brent en juin 2023 à 96 \$ en octobre 2023 avant d'évoluer au fil des tensions au Moyen-Orient, entre 75 \$ et 85 \$ le baril au 1^{er} semestre 2024.



La logistique et les coûts du fret maritime reflètent également cette situation. L'indice composite du coût du fret « Baltic Dry Index » (BDI), à un bas niveau de 1 200 points en début d'été 2023, progresse au fil des conséquences de la guerre Israël/Gaza : attaques des Houthis en mer Rouge, contournement par le Cap de Bonne Espérance des $\frac{3}{4}$ du trafic maritime de la mer Rouge et du canal de Suez. Au total, l'offre de navires se réduit avec l'allongement des routes maritimes. Les coûts additionnels du fret (carburant, disponibilité des équipages) croissent alors que les besoins de l'économie chinoise en grands vraquiers « Capesize » pour les minerais et le charbon progressent. Au global, le coût du fret maritime mesuré par le BDI double pour atteindre les 2 000 points en fin de campagne 2023/2024.

La récolte mondiale totale de céréales de 2023 s'inscrit à un niveau record de 2 297 Mt dont 1 229 Mt de maïs grain, 764 Mt de blé tendre, 144 Mt d'orge et 31,2 Mt de blé dur selon le Conseil international des céréales (CIC). Dans l'hémisphère sud, l'Argentine retrouve en 2023/2024 des productions de céréales dans la moyenne après les très mauvaises récoltes 2022 (15,9 Mt de blé, 57,3 Mt de maïs), alors que celles d'Australie, sous l'effet de la sécheresse, reculent massivement à 26 Mt en blé (- 36 %) et 10,8 Mt d'orge (- 23 %). Une certaine détente des cours des céréales est observée après la flambée de 2022. La baisse des prix de l'énergie – pétrole et gaz naturel, contribue à réduire les coûts de production des agriculteurs en première partie de campagne, alors que la Russie, malgré une moindre récolte, exporte toujours 4 Mt par mois de blé tendre. Cette disponibilité abondante pèse sur les cours, fragilisant les agriculteurs européens qui ont souvent acheté leurs intrants pour les semis d'automne à des prix élevés. Ce constat est d'autant plus vrai en France, où l'excessive pluviométrie de l'automne 2023 retarde les travaux des champs et les semis, et la poursuite

de ces pluies jusqu'au début 2024 décale, voire empêche, les semis d'automne. Ces conditions climatiques désastreuses se traduisent in fine par une baisse des surfaces d'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, blé dur) au profit des cultures de printemps dont les travaux de semis ont été moins affectés.

Dans ce contexte, l'Ukraine a réussi à mettre en place, dès l'automne 2023, un corridor maritime sécurisé pour exporter ses produits agricoles après la dénonciation par la Russie de la *Black Sea Grain Initiative* en juillet 2023. Ceux-ci arrivent désormais en Europe via les « Corridors de la solidarité » danubiens mais aussi depuis les ports maritimes du grand Odessa. L'Ukraine peut renouer avec des volumes d'exportations proches de ceux d'avant conflit, malgré des productions obérées par la perte de territoires, les dégâts causés aux champs par la guerre et le manque de main d'œuvre. L'arrivée massive de céréales d'Ukraine très compétitives sur les marchés de l'UE, principalement en Espagne, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Pologne, Hongrie, Tchéquie..., déstabilise les marchés agricoles européens et est en partie à l'origine d'importants mouvements de protestations d'agriculteurs début 2024 dans la plupart des pays de l'UE. Face à cette situation, le Conseil européen a approuvé le 13 mai 2024 le renouvellement des mesures commerciales autonomes, qui se traduit par l'adoption du règlement 2024/1392 du 14 mai 2024. Du 6 juin 2024 au 5 juin 2025, le règlement prolonge la suspension des droits à l'importation sur les exportations de l'Ukraine vers l'UE, tout en renforçant la protection des produits agricoles sensibles (maïs, sucre, œufs, volailles, miel, avoine, gruaux d'orge et semoule), grâce à un mécanisme de frein d'urgence pour réimposer les tarifs douaniers si les volumes cumulés des importations de ces produits atteignent un certain seuil.

Le frein d'urgence a été activé pour l'avoine le 18 juin 2024, pour le sucre et les œufs le 1^{er} juillet 2024, pour les gruaux le 19 juillet 2024 et pour le miel le 20 août 2024.

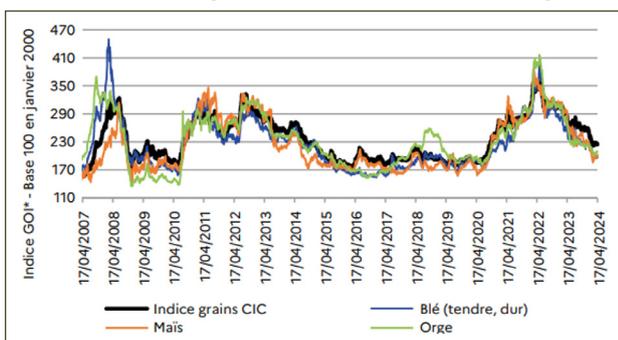
Les importations de ces produits se tarissent dès juin 2024, alors que les perspectives européennes de récoltes 2024 se dégradent avec l'évolution des conditions climatiques fluctuantes, entre épisodes de gel en Russie, excès de pluies, de chaleur et de sécheresse en Europe. En ce qui concerne la France, les productions 2023 s'améliorent. La récolte de blé tendre passe de 34,8 Mt en 2022 à 36,3 Mt en 2023, celle de maïs croît de 15 % à 12,5 Mt tandis que la récolte d'orge s'inscrit à 12,2 Mt en 2023/2024. La seconde partie de campagne d'exportation est soutenue par des échanges qui progressent d'environ 50 % vers la Chine (2,4 Mt en blé tendre, 3,3 Mt en orges) et le Maroc (2,8 Mt) en 2023/24. La France s'adjuge ainsi la quasi-totalité des flux de blé et d'orge vers ces deux destinations et réalise, au total, 10,2 Mt d'exportations de blé tendre vers des pays tiers sur la campagne. Ce dynamisme est cependant insuffisant pour éviter l'alourdissement des stocks en fin de campagne après le démarrage au ralenti du 1^{er} semestre 2023. En ce qui concerne les utilisations intérieures, il

convient de noter que la consommation en meunerie, boulangerie, brasserie et fabricants d'aliments du bétail a été confortée par la tenue des Jeux Olympiques.

Les coûts de production et des approvisionnements (engrais, produits phytopharmaceutiques, machinisme) mesurés par l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), se stabilisent en 2023/2024 comparés à ceux de 2022/2023 et surtout de 2021/2022, malgré une remontée estivale.

Les principaux cours du blé tendre s'inscrivent sur une tendance baissière en 2023/24, autour de 350 \$/t pour le blé meunier « free on board » Rouen en juillet 2023, pour décroître autour de 250 \$/t en juillet 2024. Les cours Euronext du blé meunier débutent autour de 350 €/t en juillet 2023 pour s'inscrire dans une fourchette de 220-230 €/t en fin de campagne. Ceux du maïs connaissent une tendance proche, stable à haussière au second semestre 2023 puis baissière avec de la volatilité. Il en va de même en orges, où les cours regagnent du terrain en fin de campagne à la perspective de moindres récoltes de céréales fourragères en 2024.

Prix mondiaux des grains, indice des céréales et oléagineux



Source : CIC
*GOI : grains et oilseeds index

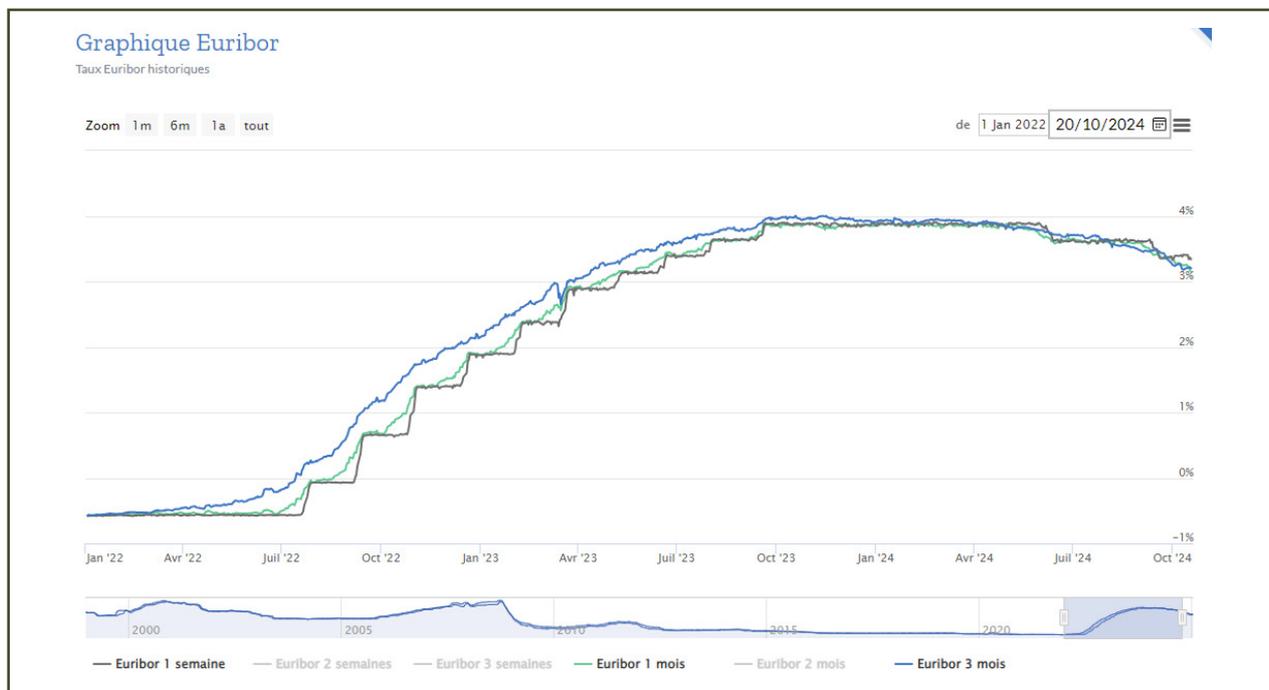
Cours du blé tendre, orges et maïs



Source : France AgriMer



Finalement, la moisson 2023 s'avère plus généreuse que la précédente avec près de 63 Mt, même si les cours sont définitivement affaiblis. L'activité engrais présente, pour certains groupes, des difficultés en début d'exercice avec la mise en vente d'un stock acheté à prix élevé dans un marché baissier. Selon les zones, les difficultés de productions connexes amputent les résultats : grippe aviaire, viticulture, semences... Mais ce sont les perspectives de la moisson 2024 qui préoccupent en fin d'exercice 2023/2024, avec des emblavements qui ont été perturbés par la pluviométrie de l'automne 2023 et la perspective de chutes substantielles de rendements et de qualités. Ceci dans un contexte de taux d'intérêt stabilisés autour de 4 % par an et d'inflation qui pèse toujours sur l'énergie et les charges de personnel.



Sous ces effets, les coopératives concluent l'exercice sur une rentabilité légèrement consolidée, avec une dette financière nette en diminution par rapport au pic de juin 2022, mais qui reste historiquement élevée. Le résultat net et la capacité d'autofinancement se tassent cependant, sous l'effet notamment des frais financiers. Les fonds propres tendent à se consolider. Ces moyennes cachent des disparités, notamment selon le profil, allant des coopératives petites à moyennes peu endettées aux grands groupes investis dans la transformation avec l'aide de capitaux extérieurs.



7

Évolution des indicateurs RSE

Source : La Coopération Agricole Métiers du grain

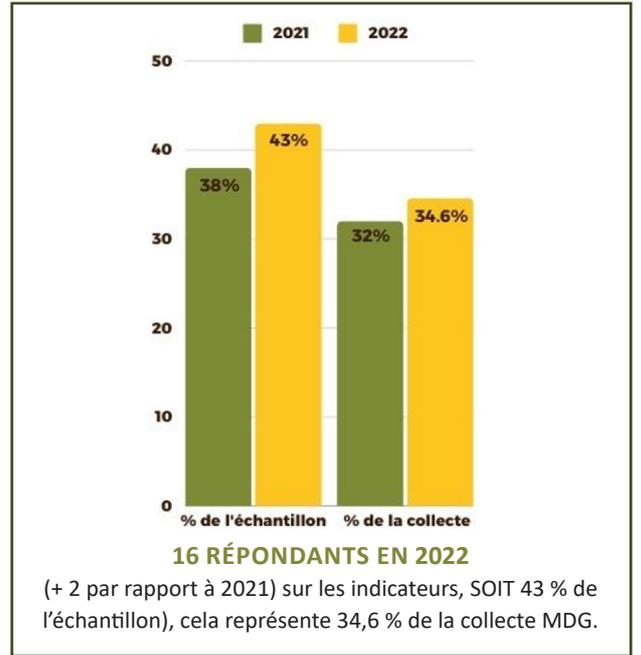
Le suivi de ces indicateurs a été lancé en mars 2023 et concerne les coopératives Métiers du grain. L'objectif est de faire monter en puissance la filière des céréales et des oléo protéagineux en mettant en avant l'évolution des actions en lien avec la transition agricole.

Vision 2030 : Il s'agit des orientations stratégiques de La Coopération Agricole à l'horizon 2030 pour le réseau des coopératives agricoles.

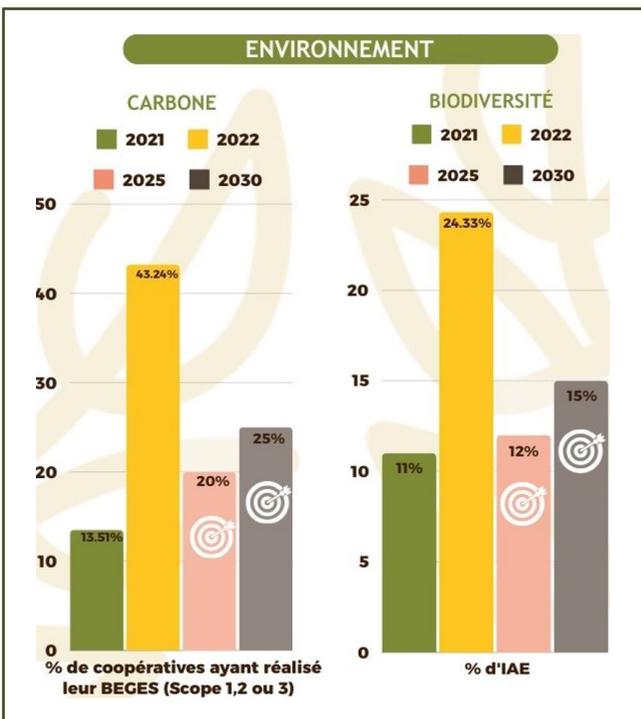
Implantation des coopératives



Pourcentage des répondants



Résultat des indicateurs pour ces premières années de test



VISION 2030

Objectif 2025 : 10 % des coopératives adhérentes à La Coopération Agricole utilisent l'outil AgriBEST.



CARBONE

Parmi les 37 coopératives de l'échantillon, 43 % d'entre elles ont réalisé un bilan d'émission des gaz à effets de serre (BEGES) sur les scopes 1,2 et/ou 3.

L'augmentation de ce chiffre est en partie due aux obligations réglementaires en matière de durabilité (CSRD).

Nombre de réponses : 16/16

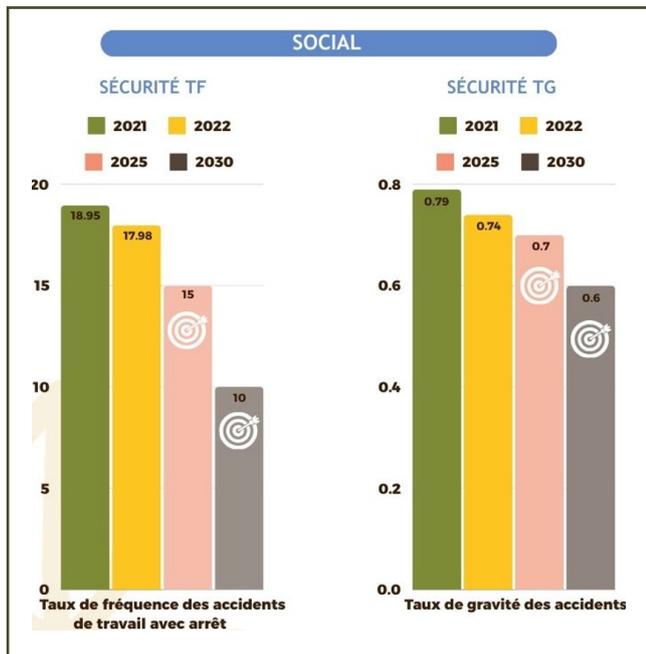


BIODIVERSITÉ

Le pourcentage d'hectares en IAE (Infrastructure agro-écologique) est passé de 11 % à 24,33 % entre 2021 et 2022. Sur ces deux années, deux coopératives ont remonté cet indicateur. Pour plus de représentativité, il est nécessaire d'avoir plus de répondants.

Nombre de réponses : 2/16

Résultat des indicateurs pour ces premières années de test



TAUX DE FRÉQUENCE

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt a diminué **entre 2021 et 2022**. Il est passé de **18,95 à 17,98**. Pour cet indicateur, il y a un fort taux de répondants.

Nombre de réponses : 16/16

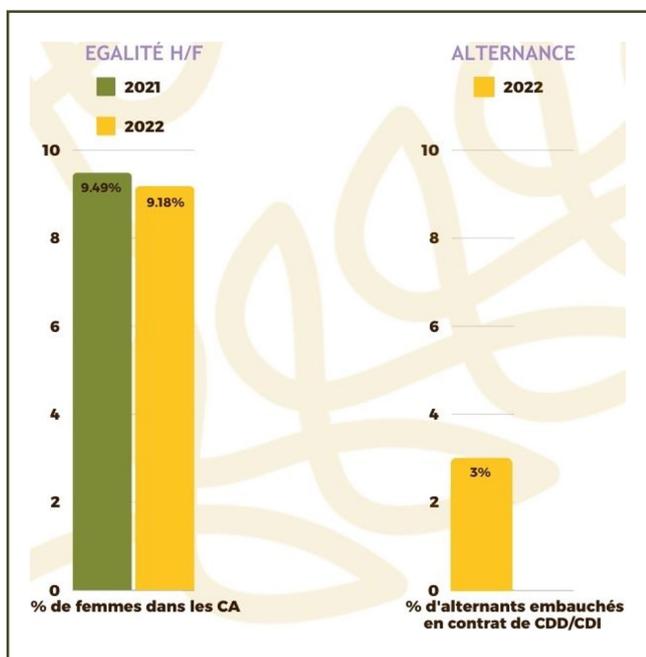
TAUX DE GRAVITÉ

Entre **2021 et 2022**, le taux de gravité des accidents est passé de **0,79 à 0,74**. Les objectifs se rapprochent de ceux fixés par le bureau Métiers du grain.

Nombre de réponses : 13/16

VISION 2030

Objectif 2025 : 25 % des femmes au sein des conseils d'administration.



ÉGALITÉ H/F

Le pourcentage de femmes dans les conseils d'administration a diminué **entre 2021 et 2022**. Il est passé de **9,49 à 9,18 %**. Il y a un fort taux de répondants sur cet indicateur. Ce chiffre est à mettre en regard avec le pourcentage de femmes exploitantes sur le territoire. Il est en moyenne de 16 %.

Nombre de réponses : 14/16

ALTERNANCE

Le pourcentage d'**alternants** embauchés au terme de leur contrat était de **3 % en 2022**.

Nombre de réponses : 13/16



La gouvernance



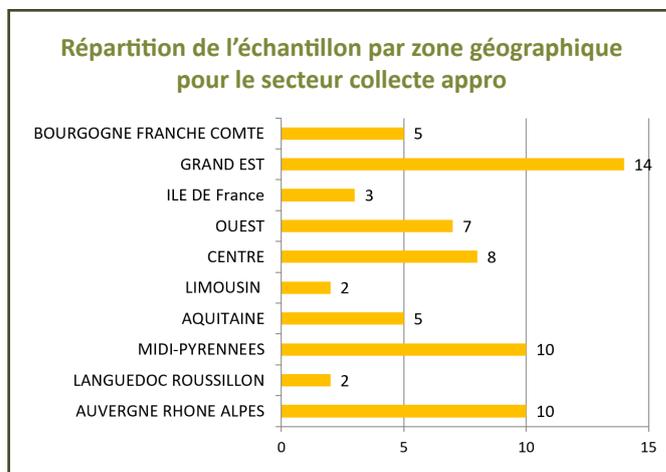
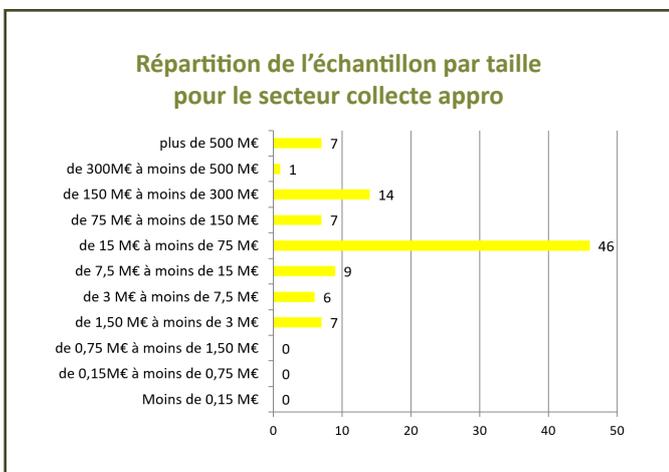
Comment se composent et s'organisent les conseils d'administration des coopératives agricoles ? Quel est l'âge moyen des administrateurs, la proportion de femmes ? Quelle vision ont-ils de leur rôle, des moyens à leur disposition pour effectuer leur mission ? Combien de temps y consacrent-ils ? Comment les conseils d'administration fonctionnent-ils ? Comment s'organisent les relations avec les associés coopérateurs ?...

Dans le cadre des missions de Révision Coopertise®, les fédérations agréées pour la Révision, sous l'égide de l'Association Nationale de Révision (ANR), ont construit un outil d'enquête auprès des administrateurs visant à apporter des réponses et des éléments de comparaison sur toutes ces questions.

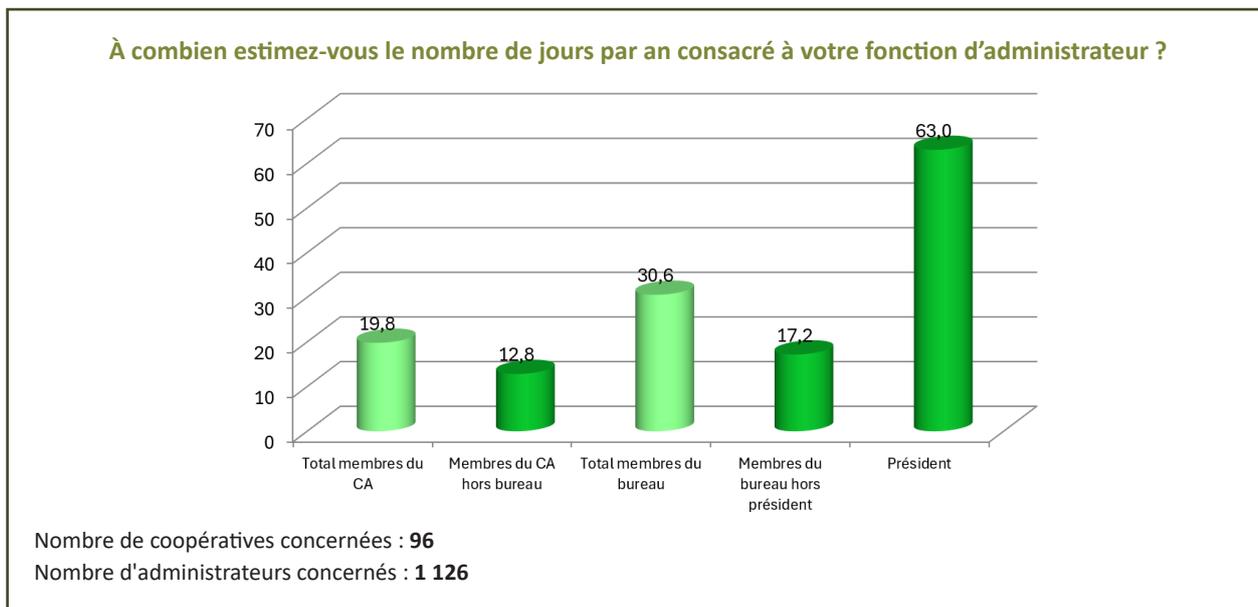
L'observatoire ANR de la gouvernance des coopératives agricoles analyse une sélection de données issues de 929 coopératives et des 10 285 enquêtes administrateurs.

Pour la filière grain, l'observatoire de la gouvernance représente 96 coopératives et 1 126 administrateurs.

Les enseignements tirés de l'analyse de la base de données sont nombreux. Ils permettent de répondre à la plupart des questions posées précédemment, et invitent à aller plus loin dans l'analyse du mode de gouvernance bien spécifique des coopératives.

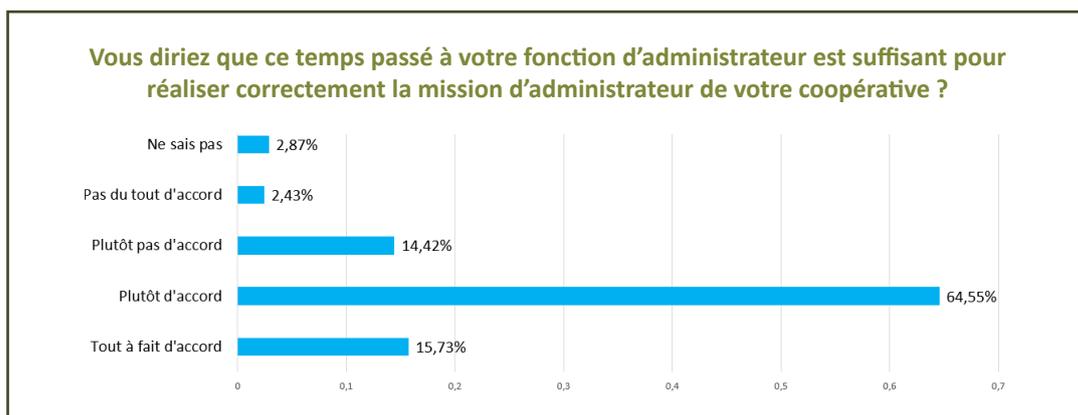
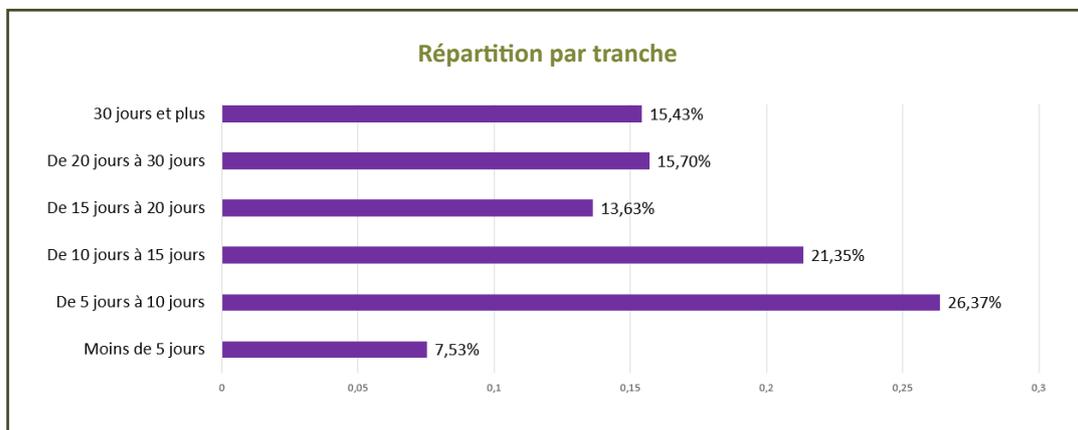


Le temps consacré à la fonction d'administrateur

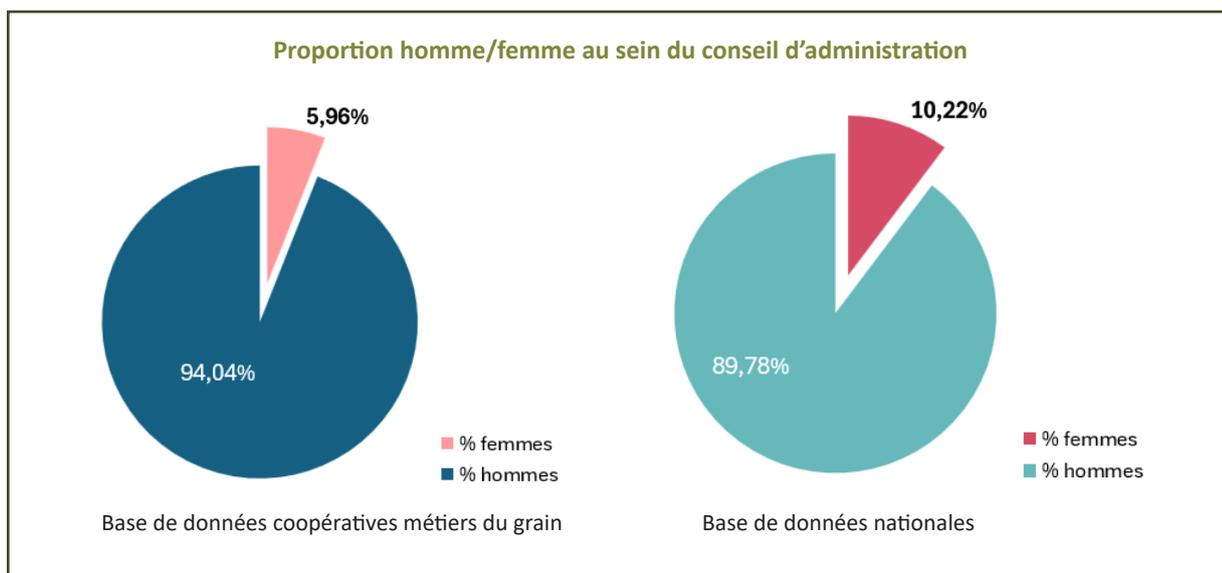
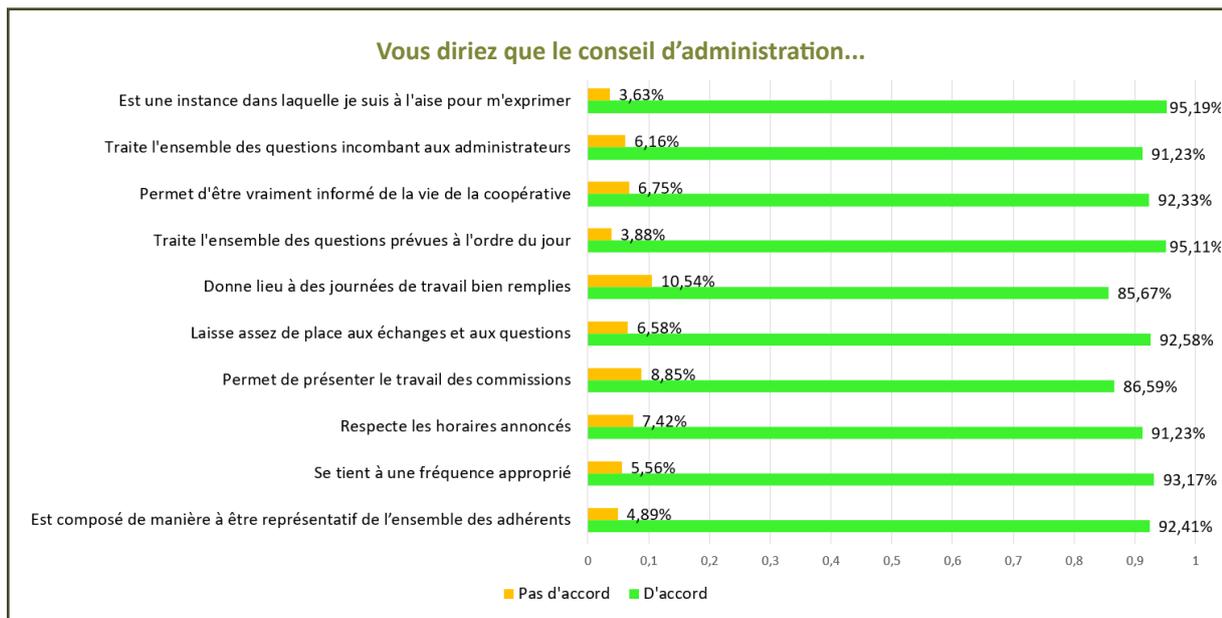


En moyenne, les administrateurs des coopératives métiers du grain consacrent 19,8 jours par an à leur fonction d'administrateur (estimation du temps passé donnée lors des enquêtes administrateurs). Toutefois, ce temps passé est variable, suivant la taille et la complexité de l'entreprise (coopérative spécialisée ou multi-activités). Il est aussi très différent entre le président et les autres administrateurs, comme en témoignent les graphiques ci-dessous issus de la base de données.

Le temps passé par les administrateurs (hors président) concerne d'abord les réunions de conseil d'administration, ainsi que les réunions de bureau pour ces derniers. Dans les coopératives de dimension plus importante, des missions supplémentaires peuvent être confiées aux administrateurs (suivi de commissions, de filiales, de projets).

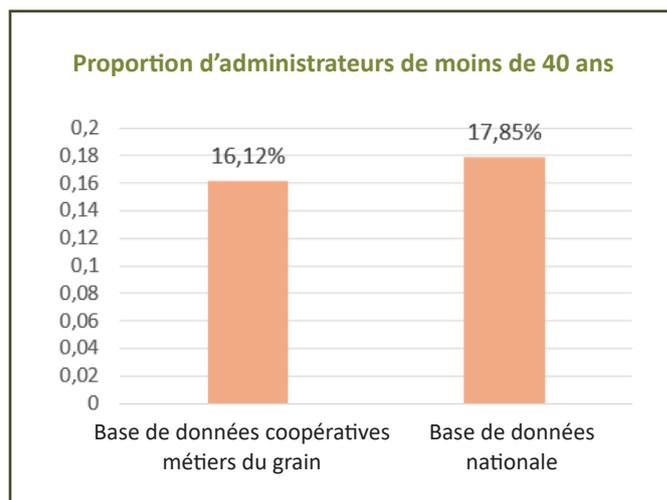
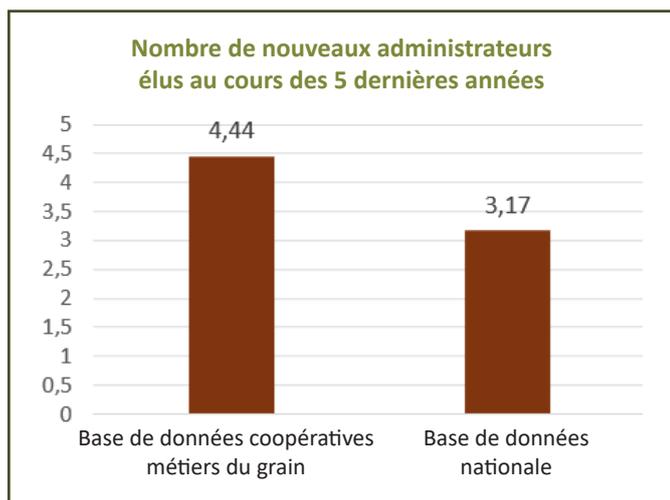


Fonctionnement du conseil d'administration



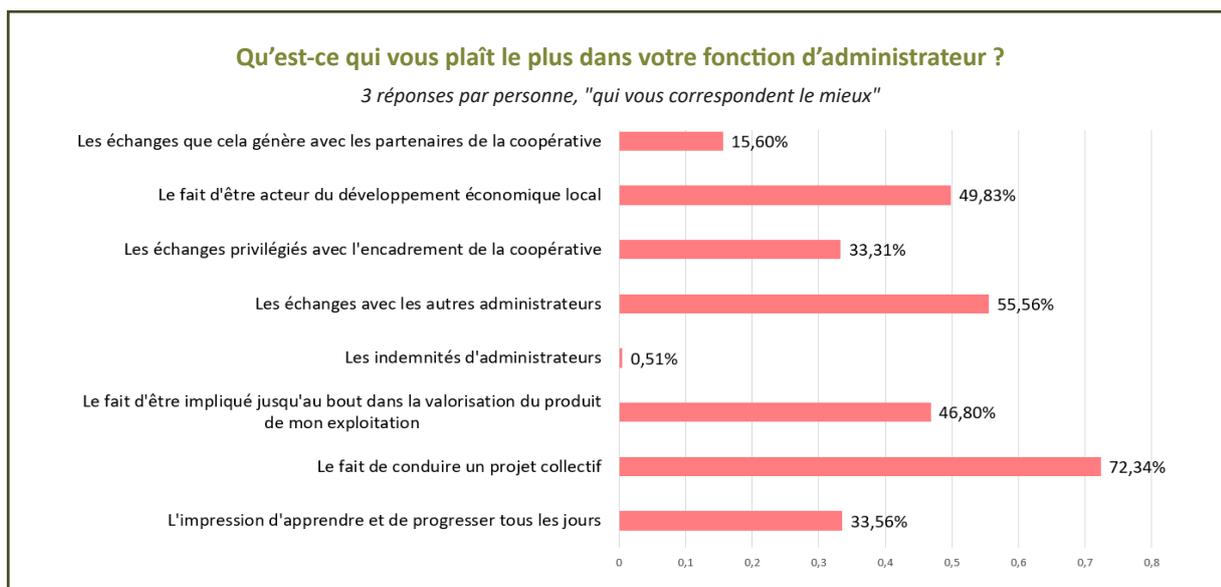
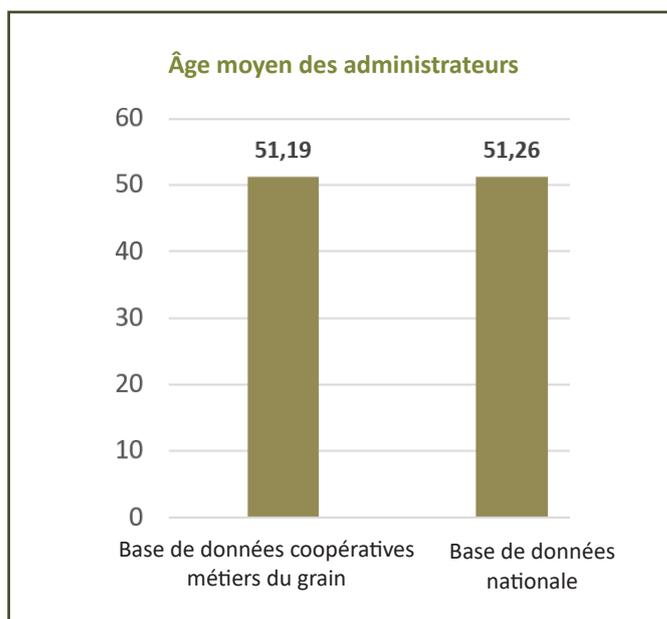
Même si les coopératives agricoles ne sont pas soumises aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 sur la parité, il est intéressant d'examiner la proportion de femmes dans les conseils d'administration. Ce taux de 5,96 % est nettement inférieur au taux de femmes chefs d'exploitation agricole (25 % selon le ministère de l'Agriculture, infographie 2021), ce qui met en évidence une sous-représentation des femmes dans les conseils d'administration de coopératives agricoles. Pourtant, 92 % des membres de conseil d'administration estiment que le conseil est représentatif de l'ensemble des associés...





Le rythme de renouvellement du conseil d'administration de coopératives céréalières est de 4,44 contre 3,17 pour la moyenne nationale en 5 ans. Cette différence entre les deux bases met en exergue encore une fois la délicate question du renouvellement des conseils d'administration.

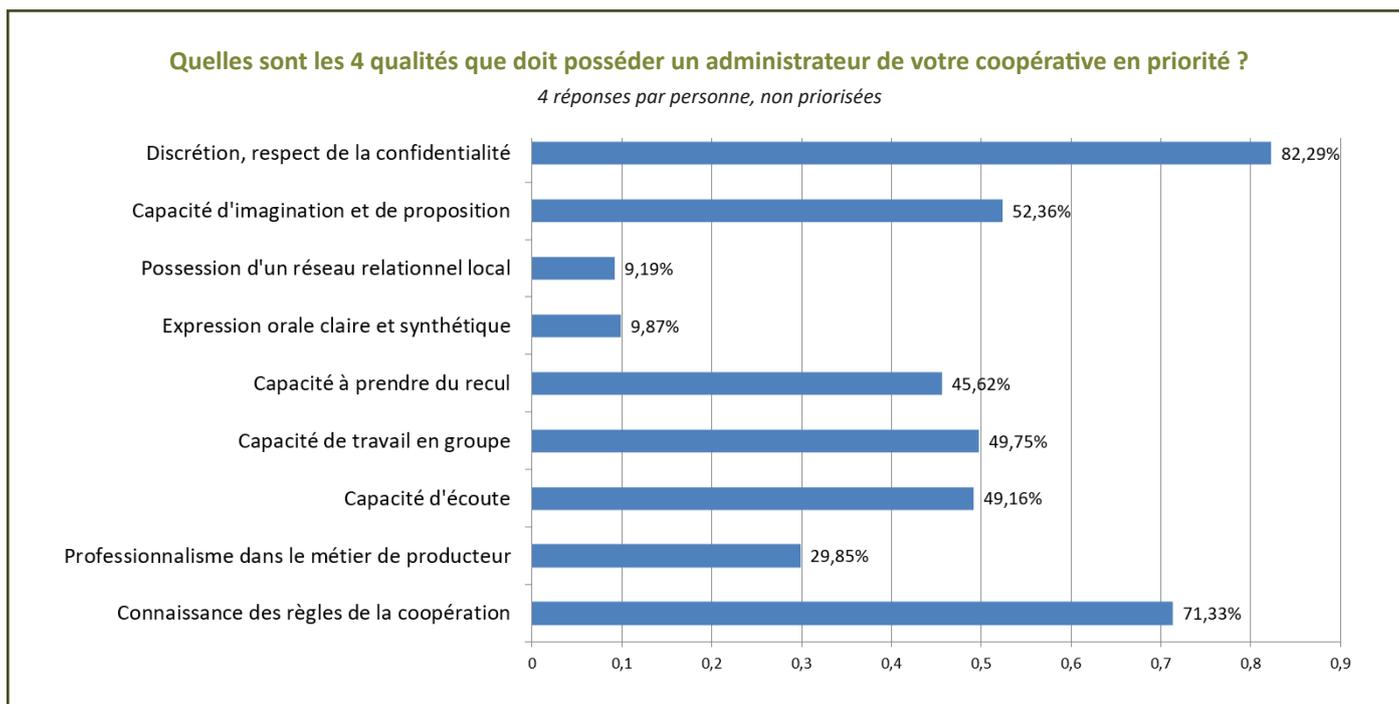
L'âge moyen des membres du conseil d'administration est de 51,2 ans, soit le même âge moyen que l'ensemble des agriculteurs chefs d'exploitation (recensement agricole 2020). Ce chiffre relativement élevé témoigne de la délicate question du renouvellement des conseils d'administration.



La motivation de l'administrateur

Comprendre ce qui motive un associé à intégrer un conseil d'administration est important : le degré d'investissement des administrateurs découle de cette motivation qui conditionne leur efficacité. Le pilotage du projet collectif est le premier facteur de motivation des administrateurs, principe bien connu dans la sociologie des organisations.

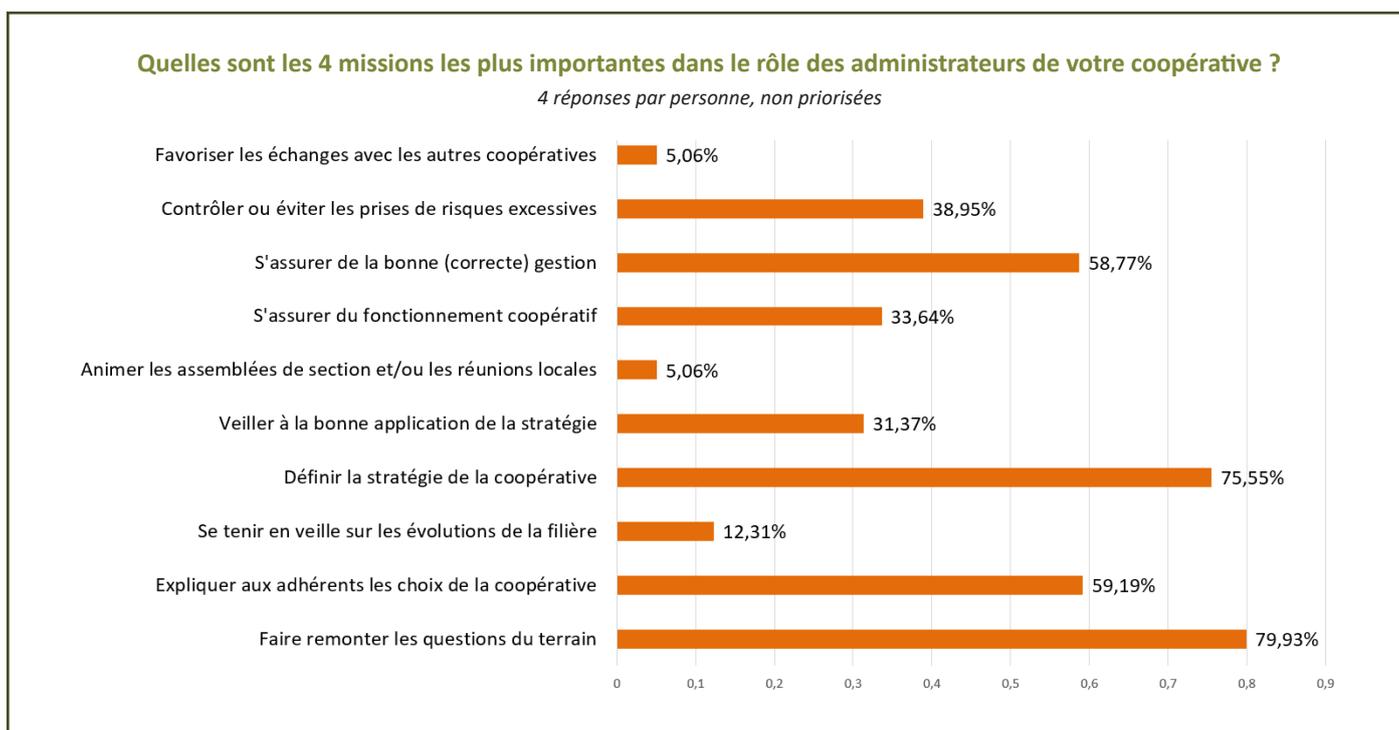
Le profil de l'administrateur



Globalement, les administrateurs émettent un jugement très positif sur le fonctionnement de leurs conseils d'administration et témoignent d'un environnement propice au travail, aux échanges, à la réflexion et à la décision.

Cela doit encourager les conseils d'administration à poursuivre la mise en œuvre de démarches de type « charte de l'administrateur », et à développer des formations sur le rôle et les devoirs des administrateurs. Le respect de la confidentialité des informations du conseil d'administration a d'ailleurs été expressément rappelé dans les modèles de statuts mis à jour en 2020.

Le rôle de l'administrateur



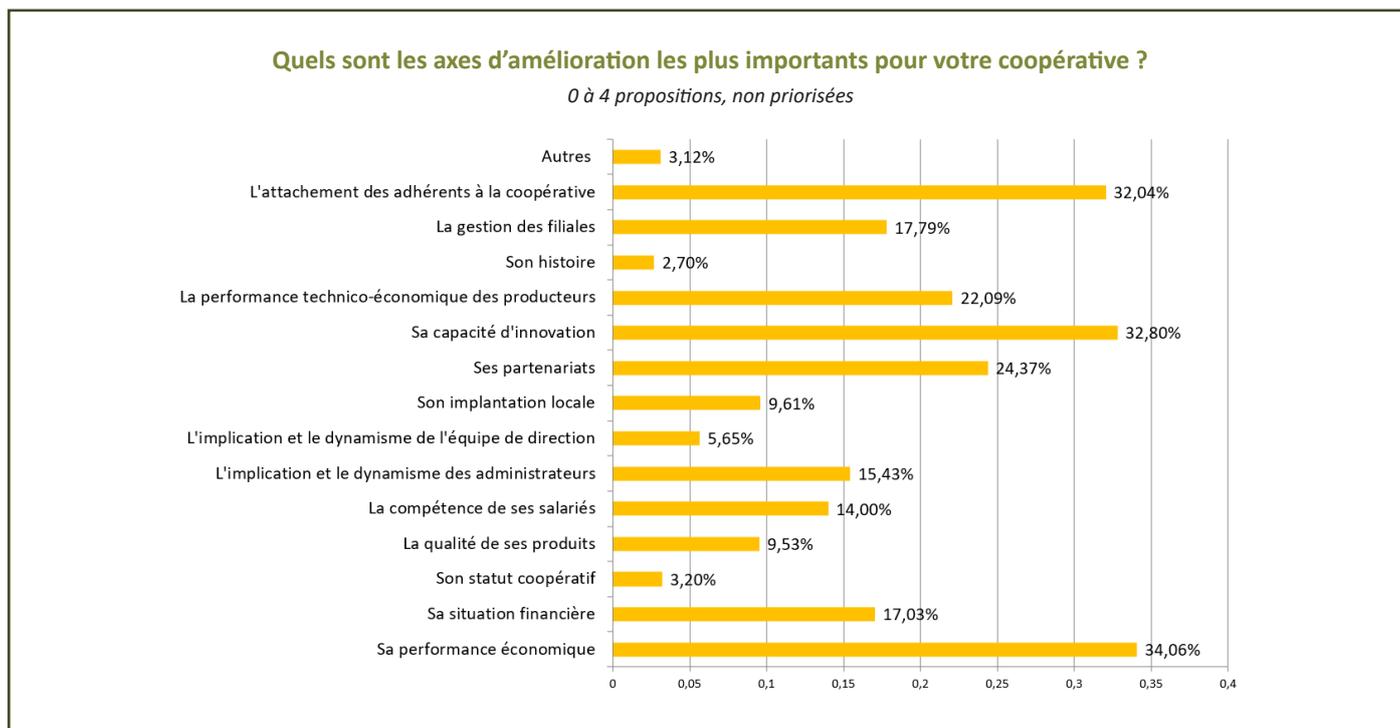
Les administrateurs sont 94 % à déclarer qu'ils connaissent leur rôle. Ils ont une vision claire de leur mission. Stratégie, contrôle, relations adhérents : les administrateurs identifient avec précision et clairvoyance les principales missions qu'ils ont à remplir, et mettent en évidence le rôle essentiel qu'ils ont à jouer dans la gouvernance coopérative.

Les deux graphiques ci-après font apparaître deux axes d'inquiétude des coopératives métiers du grain :

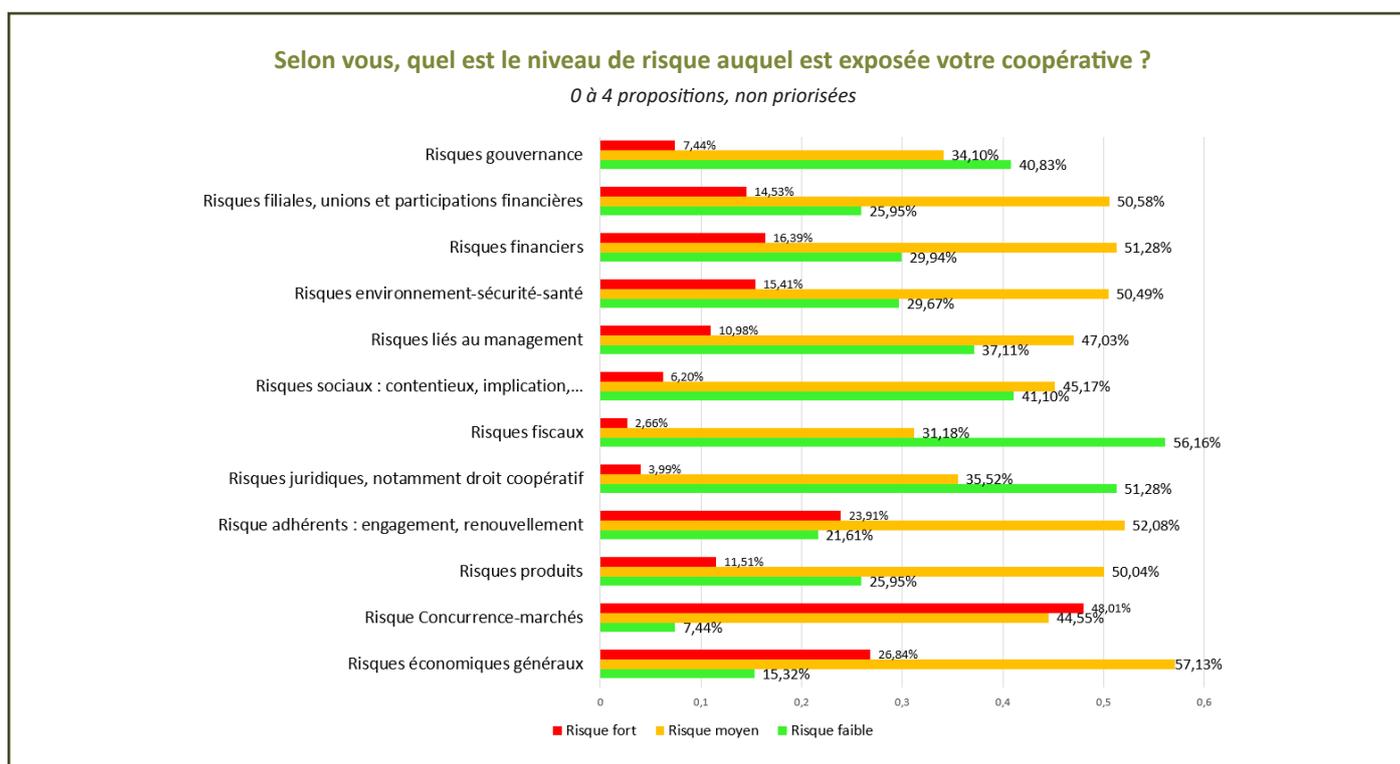
- la situation économique générale, avec son impact sur la situation financière de la coopérative et la rémunération des producteurs. Cette situation est vécue en grande partie comme subie puisque les risques majeurs comprennent la concurrence sur les marchés et les risques économiques généraux (Covid, guerre en Ukraine, etc...).

- le risque adhérent : risque de désengagement, manque d'attachement à la coopérative, manque également d'implication dans la gouvernance. Ce point est sans doute la traduction d'une évolution sociétale générale dans laquelle l'adhésion à la coopérative est le fruit d'un calcul financier de court ou moyen terme plus que d'un engagement à long terme dans le projet coopératif.

Les faiblesses et les points à améliorer dans votre coopérative



Analyse des risques



CONCLUSION

Perspectives pour la campagne en cours liées au contexte macroéconomique : l'exercice le plus difficile de l'histoire des coopératives

L'exercice 2024-2025 s'annonce le plus difficile de l'histoire des coopératives. Car au-delà d'une récolte historiquement basse, notamment pour le blé qui perd plus de 25 % de sa production par rapport à 2023-2024 et pour les orges qui en perdent près de 20 %, le contexte macroéconomique fragilise les fondamentaux financiers des coopératives depuis plusieurs campagnes déjà. L'inflation est ainsi passée de 1,6 % à 4,9 % entre 2021 et 2023 et les taux d'intérêts ont été multipliés par 4 sur la même période. Les charges fixes des coopératives ont augmenté significativement – le transport routier a été multiplié par 2, le coût de l'énergie a augmenté de 30 %, celui des masses salariales de 12 % depuis 2020 – et entament leurs marges de 50 % cette année.

Dans un contexte où la pression de l'offre origine mer Noire se maintient, empêchant les prix de compenser la mauvaise récolte dans l'Ouest de l'Europe, la situation financière des coopératives est une préoccupation pour toute la filière.

Avec un chiffre d'affaires de 65,7 milliards d'euros, cette monographie 2024 des coopératives céréalières démontre l'importance du poids de la filière grains, tant pour le secteur coopératif que pour la balance commerciale agroalimentaire française. Toutefois, les années 2016 et 2024 ont mis en évidence la fragilité de ces productions, directement exposés aux aléas climatiques, dont la fréquence et l'intensité risquent de s'accroître avec le réchauffement climatique de la planète.

Pour conserver sa compétitivité et ses performances au niveau mondial, la filière céréalière a besoin d'acteurs forts et puissants, développer des variétés productives résistantes à la sécheresse ou aux excès d'humidité et poursuivre la modernisation de ses outils de stockage et d'expédition.

Globalement la filière grains va devoir investir massivement et sur plusieurs années pour conserver performance et standards de qualité devenus désormais incontournables sur la scène mondiale. Le « plan infrastructures 2030 » permettra d'y remédier partiellement mais il nécessitera un accompagnement financier et un soutien actif des pouvoirs publics. À l'image des plans nationaux de construction et d'équipements de silos de 1998 et du début des années 2000 qui, sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de l'ONIC avaient permis de structurer au niveau du territoire une organisation rigoureuse et rationnelle de la collecte et du stockage des céréales.

Dans ce contexte exigeant, les coopératives métiers du grain auront besoin de soutien financier de leurs partenaires, mais aussi de renforcer leur solvabilité financière et assurer une gestion rigoureuse et orthodoxe de leurs activités pour relever les défis à venir.





Glossaire

PART À L'INTERNATIONAL :

Calcul : Chiffre d'affaires réalisé hors de France/chiffre d'affaires. Inclut les exportations depuis la France ainsi que les ventes réalisées par les filiales du groupe établies hors de France.

MARGE BRUTE :

Calcul : Chiffre d'affaires hors taxes – achats de marchandises et matières premières – variation des stocks.

MARGE INDUSTRIELLE :

Calcul : Rentabilité d'exploitation (EBITDA)/valeur ajoutée (VA). Le taux de marge industrielle permet de mesurer la part de la valeur ajoutée après paiement des charges de personnel et avant impôt. Elle traduit la part qui reste acquise à l'entreprise. Ce ratio permet d'évaluer la rentabilité d'exploitation d'une entreprise indépendamment des fluctuations du chiffre d'affaires liées à la volatilité des intrants.

VALEUR AJOUTÉE :

Calcul : Marge brute – charges externes. La valeur ajoutée traduit le supplément de valeur donné par l'entreprise, dans son activité, aux biens et aux services en provenance des tiers.

RENTABILITÉ D'EXPLOITATION (EBITDA) :

Chiffre d'affaires hors taxes – achats et charges externes – charges de personnel – autres charges. L'EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements) est le solde entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation qui ont été consommées pour obtenir ces produits. Il correspond donc au résultat du processus d'exploitation, et diffère du résultat d'exploitation dans la mesure où il ne prend pas en compte les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) :

Calcul : Stocks + clients + autres créances exploitation et hors exploitation – fournisseurs - autres dettes d'exploitation et hors exploitation. Le BFR d'une entreprise est la somme de son BFR d'exploitation et de son BFR hors exploitation. Le BFR d'exploitation représente le solde des emplois et des ressources d'exploitation (soit en simplifiant : stocks + clients - fournisseurs). Il correspond aux ressources mobilisées par l'entreprise pour financer son cycle d'exploitation (ou généré par celui-ci lorsque ce BFR est négatif).

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE) :

Calcul : Résultat opérationnel courant – impôt sur les sociétés/actif immobilisé net + besoin en fonds de roulement. C'est le rapport entre l'accroissement de richesse et les capitaux investis, qui évalue si l'entreprise est en mesure de créer de la valeur. Il indique la rentabilité comptable des actifs mobilisés.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT :

Calcul : Résultat net +/- dotations récurrentes nettes aux amortissements et provisions immos +/- gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur +/- autres produits/charges nets calculés (plus-values, quote-part...). La capacité d'autofinancement après frais financiers et impôts mesure l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise. Sans impact pour la trésorerie.

FLUX D'INVESTISSEMENT :

Calcul : Acquisitions nettes d'immobilisations (y compris cessions et dotations aux amortissements) – subventions d'investissement reçues – dividendes reçus – autres flux d'investissement. C'est la part de la richesse produite (valeur ajoutée) consacrée à l'investissement chaque année. Le flux d'investissement doit également être apprécié sur plusieurs années.

DISPONIBLE/PASSIF COURANT :

Calcul : Valeurs mobilières de placement + disponibilités/passif courant. C'est la capacité à faire face au passif exigible à court terme, avec une trésorerie immédiatement mobilisable. Elle est un indicateur de l'indépendance financière.

RATIO DE LEVIER FINANCIER (RATIO DE LEVERAGE) :

Calcul : (Total dettes bancaires et financières – disponibilités)/EBITDA. Durée théorique de remboursement de la dette financière nette, quelle qu'en soit l'échéance : elle indique la capacité de remboursement des dettes contractées.

DETTE FINANCIÈRE NETTE :

Calcul : Total dettes bancaires et financières – disponibilités. Il s'agit de la dette financière de l'entreprise retraitée de ses liquidités.

RATIO D'ENDETTEMENT (RATIO DE GEARING) :

Calcul : (Total dettes bancaires et financières – disponibilités)/fonds propres. Il met en évidence la solidité de la structure financière du groupe, au niveau de son bilan.

APPEL DE MARGE : Il y a appel de marge lorsque la variation des prix entre l'ouverture et la clôture de l'exercice est adverse à l'opérateur (ex. : si les cours ont augmenté pour un vendeur) et crédit de marge lorsque la variation bénéficie à l'opérateur (ex. : si les cours ont augmenté pour un acheteur).

DÉPÔT DE GARANTIE : Le dépôt de garantie est la somme que l'opérateur doit déposer auprès de la chambre de compensation lorsqu'il prend une position.

RATIO VIELLISSEMENT DE L'OUTIL :

Calcul : Immobilisations corporelles nettes/Immobilisations corporelles brutes. Il met en évidence le degré d'usure de l'appareil productif d'une entreprise.

RATIO D'AUTONOMIE FINANCIÈRE :

Calcul : Total capitaux propres/Total bilan. Le ratio d'autonomie financière met en évidence le niveau de dépendance financière d'une entité vis-à-vis des tiers, il met en lumière la santé financière globale et la flexibilité de l'entité pour faire face à ses obligations et saisir des opportunités.

4^{ÈME} ÉDITION - JANVIER 2025

Nos publications sont également disponibles en ligne :
www.hcca.coop

HCCA
Haut Conseil de la Coopération Agricole


LA COOPÉRATION AGRICOLE
MÉTIERS DU GRAIN